

Séance du mercredi 18 avril 1951

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 2.

COMMISSION PERMANENTE :

CONSTITUTION :

M. le président propose la constitution d'une nouvelle commission permanente, intitulée « commission des affaires générales », p. 2.

RAPPORT (Dépôt) :

De M. A. Vanden Berghe, sur le projet de loi relatif au traitement des instituteurs, modifiant la loi organique de l'enseignement primaire et la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales, p. 2.

BUDGET (Discussion) :

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET CLASSES MOYENNES :

Projet de loi contenant le budget du ministère des affaires économiques et des classes moyennes pour l'exercice 1951 (transmis par le Sénat) et interpellations jointes :

- De M. Jaminet à M. le ministre des affaires économiques et des classes moyennes « sur la pénurie et la mauvaise répartition des charbons domestiques » ;
- De M. Dedoyard à M. le ministre des affaires économiques et des classes moyennes « sur les nombreux accidents qui se produisent dans les mines, tels que : 1° l'accident survenu le 20 février 1951 au puits Pétrior, à Fontaine-l'Évêque ; 2° la catastrophe provoquée le 3 mars 1951 au puits n° 3 des charbonnages du Boubier, à Châtelet » ;
- De M. Timmermans à M. le ministre des affaires économiques et des classes moyennes et à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur l'émotion provoquée parmi le personnel et la population des communes de Herstal et Vivegnis par l'annonce de la fermeture, à la date du 31 mars, du siège Abhooz de la Société des Charbonnages Bonne Fin et Hareng » ;
- De M. Glineur à M. le ministre des affaires économiques et des classes moyennes « sur : 1° les catastrophes minières qui se sont succédé à un rythme effrayant dans nos charbonnages ; 2° les causes et responsabilités de celles-ci ».

Discussion générale. *Orateurs* : MM. De Clerck, rapporteur, Vanden Boeynants, Detiège, Van Doorne, Jaminet, Timmermans, Dedoyard, Glineur, p. 2.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par MM. Bertrand, Bijmens, Bracops, Challe, Charpentier, Deltre, Delwaide, Demuyter, Dupont, Eneman, Junion, Philippart, Verboven et Wostyn, p. 18.

PRESIDENCE DE

M. VAN CAUWELAERT, PRÉSIDENT.

MM. Jaminet et Vercauteren, secrétaires, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

La séance est ouverte à 14 heures.

Vergadering van Woensdag 18 April 1951

INHOUDSOPGAVE :

VERHINDERD :

Berichten van verhindering, bladzijde 2.

BESTENDIGE COMMISSIE :

OPRICHTING :

De heer voorzitter stelt voor een nieuwe commissie op te richten, benoemd « commissie voor de algemene zaken », blz. 2.

VERSLAG (Indiening) :

Van de heer A. Vanden Berghe, over het wetsontwerp betreffende de wedde van de onderwijzers, tot wijziging van de wet tot regeling van het lager onderwijs en van de wet van 24 December 1948 betreffende de gemeentelijke en provinciale financiën, blz. 2.

BEGROTING (Behandeling) :

ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND :

Wetsontwerp houdende de begroting van het ministerie van economische zaken en middenstand voor het dienstjaar 1951 (overgemaakt door de Senaat) en bijgevoegde interpellaties :

- Van de heer Jaminet tot de heer minister van economische zaken en middenstand « over de schaarste en de slechte distributie van de huisbrandkolen » ;
- Van de heer Dedoyard tot de heer minister van economische zaken en middenstand « over de talrijke mijnongevallen, o. m. : 1° het ongeval dat zich op 20 Februari 1951 voordeed aan mijnschacht Pétrior, te Fontaine-l'Évêque ; 2° de ramp welke zich op 3 Maart 1951 voordeed aan mijnschacht n° 3 van de kolonmijn « Charbonnages du Boubier », te Châtelet » ;
- Van de heer Timmermans tot de heer minister van economische zaken en middenstand en tot de heer minister van arbeid en sociale voorzorg « over de ontroering verwekt onder het personeel en de bevolking der gemeenten Herstal en Vivegnis door de aangekondigde sluiting, op 31 Maart, van de zetel Abhooz van de kolonmaatschappij « Société des Charbonnages Bonne Fin et Hareng » ;
- Van de heer Glineur tot de heer minister van economische zaken en middenstand « over : 1° de mijnrampen welke zich, tijdens het afgelopen jaar, in onze kolonmijnen in een schrikwekkend tempo hebben voorgedaan ; 2° de oorzaken en verantwoordelijkheden er van ».

Algemene bespreking. *Sprekers* : de heren De Clerck, verslaggever, Vanden Boeynants, Detiège, Van Doorne, Jaminet, Timmermans, Dedoyard, Glineur, blz. 2.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Bertrand, Bijmens, Bracops, Challe, Charpentier, Deltre, Delwaide, Demuyter, Dupont, Eneman, Junion, Philippart, Verboven en Wostyn, blz. 18.

VOORZITTERSCHAP VAN

DE HEER VAN CAUWELAERT, VOORZITTER.

De heren Jaminet en Vercauteren, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGINGEN.

MM. Feyaerts et Verhamme, retenus par des devoirs de famille, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

Voor heden : de heren Feyaerts en Verhamme, wegens familieplichten.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION,
DÉNOMMÉE « COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ».

OPRICHTING VAN EEN NIEUWE COMMISSIE.
GENAAMD « COMMISSIE VOOR DE ALGEMENE ZAKEN ».

Communication du bureau. — Mededeling vanwege het bureau.

M. le président. — Mesdames, messieurs, vous vous souviendrez que M. Fayat a, par motion d'ordre, prié le bureau d'examiner la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de constituer une commission permanente nouvelle, qui serait chargée d'examiner les questions ressortissant au département du premier ministre, et particulièrement celles relatives à la mobilisation de la nation.

Le bureau s'est rallié, à l'unanimité, à cette suggestion et propose à la Chambre de décider la constitution de cette commission, qui serait qualifiée « commission des affaires générales ».

Mevrouwen, mijne heren, zoals u zich herinnert, heeft de heer Fayat, bij ordemotie, het bureau verzocht de kwestie te onderzoeken of er geen reden toe bestaat een nieuwe bestendige commissie samen te stellen, welke zou belast zijn met de behandeling van de vraagstukken vallend onder de bevoegdheid van het departement van de eerste-minister, en vooral met het onderzoek van het probleem van de mobilisatie van de natie.

Het bureau is eenparig op die suggestie ingegaan en stelt de Kamer voor tot de samenstelling van die commissie te besluiten, welke « commissie voor de algemene zaken » zou worden genoemd.

La Chambre est-elle d'accord? (Assentiment.)

Is de Kamer het daarmee eens? (Instemming.)

Mesdames, messieurs, la Chambre étant d'accord, je vous propose les candidatures suivantes, étant entendu que le président sera désigné par le président de notre assemblée.

Comme représentants du parti social-chrétien : MM. Bertrand, Bruyninx, Couplet, De Schryver, De Vleeschauwer, Humblet, Parisis, Saint-Remy, Scheyven, Van Acker (Benoit), van der Straten-Waillet, Wigny, soit douze membres, tout comme pour les commissions permanentes.

Le parti socialiste a, de son côté, présenté les candidatures ci-après : MM. Bohy, Fayat, Huysmans, Merlot, Rongvaux, Spaak, Tielemans, Van Acker (Achille), Van Eynde.

Le parti libéral, enfin, propose MM. Kronacker et René Lefebvre.

La Chambre est-elle d'accord? (Assentiment.)

Is de Kamer het daarmee eens? (Instemming.)

Il en sera donc ainsi.

Aldus zal geschieden.

M. Dejacé. — Je suis assez surpris de ne pas entendre parler du parti communiste.

M. le président. — Mesdames, messieurs, vos commissions permanentes sont composées sur la base de la proportionnalité entre les partis. Dans ces conditions, un sort malheureux a voulu que le parti communiste ne soit plus représenté dans ces commissions.

C'est en conformité avec ce fait, respectable comme un lord-maire, et même plus respectable que lui, que je vous ai proposé le choix qui vient d'être approuvé.

Ik stel dus voor de commissie samen te stellen uit 23 leden, waarvan 12 voorgesteld door de christelijke volkspartij, 9 door de socialistische partij en 2 door de liberale partij. (Aanvaeming.)

INDIENING VAN EEN VERSLAG. — DÉPOT D'UN RAPPORT.

De heer A. Vanden Berghe. — Ik heb de eer ter tafel neer te leggen het verslag over het wetsontwerp betreffende de wedde der onderwijzers, tot wijziging van de wet tot regeling van het lager onderwijs en van de wet van 24 December 1948 betreffende de gemeentelijke en provinciale financiën.

Vertaling :

M. A. Vanden Berghe dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi relatif au traitement des instituteurs, modifiant la loi organique de l'enseignement primaire et la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales.

— Drukken en ronddelen.

Impression et distribution.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES POUR L'EXERCICE 1951. (TRANSMIS PAR LE SÉNAT.)

INTERPELLATIONS JOINTES :

- a) DE M. JAMINET A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES « SUR LA PÉNURIE ET LA MAUVAISE RÉPARTITION DES CHARBONS DOMESTIQUES » ;
- b) DE M. DEDOYARD A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES « SUR LES NOMBREUX ACCIDENTS QUI SE PRODUISENT DANS LES MINES, TELS QUE : 1° L'ACCIDENT SURVENU LE 20 FÉVRIER 1951 AU Puits PÉTRIOR, A FONTAINE-L'ÉVÊQUE; 2° LA CATASTROPHE PROVOQUÉE LE 3 MARS 1951 AU Puits N° 3 DES CHARBONNAGES DU BOUBIER, A CHATELET » ;
- c) DE M. TIMMERMANS A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES ET A M. LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE « SUR L'ÉMOTION PROVOQUÉE PARMI LE PERSONNEL ET LA POPULATION DES COMMUNES DE HERSTAL ET VIVEGNIS PAR L'ANNONCE DE LA FERMETURE, A LA DATE DU 31 MARS, DU SIÈGE ABHOOS DE LA SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES BONNE FIN ET HARENG » ;
- d) DE M. GLINEUR A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES CLASSES MOYENNES « SUR : 1° LES CATASTROPHES MINIÈRES QUI SE SONT SUCCÉDÉ A UN RYTHME EFFRAYANT DANS NOS CHARBONNAGES AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE; 2° LES CAUSES ET RESPONSABILITÉS DE CELLES-CI ».

Discussion générale.

WETSONTWERP HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND VOOR HET DIENSTJAAR 1951. (OVERGEMAAKT DOOR DE SENAAT.)

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIES :

- a) VAN DE HEER JAMINET TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND « OVER DE SCHAARSTE EN DE SLECHTE DISTRIBUTIE VAN DE HUISBRANDKOLEN » ;
- b) VAN DE HEER DEDOYARD TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND « OVER DE TALRIJKE MIJNONGEVALLLEN, ONDER MEER : 1° HET ONGEVAL DAT ZICH OP 20 FEBRUARI 1951 VOORDEED AAN MIJNSCHACHT « PÉTRIOR », TE FONTAINE-L'ÉVÊQUE; 2° DE RAMP WELKE ZICH OP 3 MAART 1951 VOORDEED AAN MIJNSCHACHT N° 3 VAN DE KOLENMIJNEN « CHARBONNAGES DU BOUBIER », TE CHATELET » ;
- c) VAN DE HEER TIMMERMANS TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND EN TOT DE HEER MINISTER VAN ARBEID EN SOCIALE VOORZORG « OVER DE ONTROERING VERWEKT ONDER HET PERSONEEL EN DE BEVOLKING DER GEMEENTEN HERSTAL EN VIVEGNIS DOOR DE AANGEKONDIGDE SLUITING, OP 31 MAART, VAN DE ZETEL ABHOOS VAN DE KOLENMAATSCHAPPIJ « SOCIÉTÉ DES » CHARBONNAGES BONNE FIN ET HARENG » ;
- d) VAN DE HEER GLINEUR TOT DE HEER MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN MIDDENSTAND « OVER : 1° DE MIJNRAMPEN WELKE ZICH, TIJDENS HET AFGELOPEN JAAR, IN ONZE KOOLMIJNEN IN EEN SCHUWWEKKEND TEMPO HEBBEN VOORGEDAAN; 2° DE OORZAKEN EN VERANTWOORDELIJKHEDEN ER VAN ».

Algemene bespreking.

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous abordons l'examen du projet de loi contenant le budget du ministère des affaires économiques et des classes moyennes pour l'exercice 1951, transmis par le Sénat, et des interpellations jointes.

Mevrouwen, mijne heren, wij gaan over tot het onderzoek van het wetsontwerp, houdende de begroting van het ministerie van economische zaken en middenstand voor het dienstjaar 1951, door de Senaat overgemaakt, en van de bijgevoegde interpellaties.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is open.

Het woord is aan de heer verslaggever.

De heer De Clerck, verslaggever (op het spreekgestoelte). — Mijnheer de voorzitter, mevrouwen, mijne heren, het ware tijdsverlies alle vraagstukken behandeld in mijn verslag hier terug op te rakelen.

Het zeer gedocumenteerd verslag van de verslaggever van de Senaat, senator De Smet, heeft, benevens de algemene politiek, meer bepaald de industriële vraagstukken onderzocht en onderlijnd.

Het zij me toegelaten over mijn verslag vermengd met enkele persoonlijke beschouwingen het probleem te bespreken van de ambachten en van de kleine nijverheid, in dit verband enkele structuurvraagstukken te stellen en de aandacht van de heer minister van economische zaken en middenstand daarop te vestigen.

Om te beginnen weze het me toegelaten te vragen aan de heer minister wanneer de Hoge Raad van de middenstand zal geïnstalleerd worden en werkelijk zal kunnen fungeren — want in heel het kader van de structuurhervormingen heeft hij zijn belang — opdat hij nevens en in de Centrale Raad van het bedrijfsleven zijn rol zou kunnen vervullen. In de middenstand verwacht men met veel belangstelling de uitwerking van de Hoge Raad van de middenstand e. men hoopt dat mede langs daar elementen zullen kunnen gerecruiteerd worden opdat eindelijk heel deze sector van het economisch en handelsleven medezeggenschap zou krijgen in de paritaire commissies. Inderdaad, er zijn in ons land 200 verschillende georganiseerde beroepsverenigingen uit de sector van de middenstand. De ene zijn meer en beter georganiseerd dan de andere, maar zij vertegenwoordigen toch 700.000 burgers uit het land; zij vertegenwoordigen een grote economische activiteit; zij vertegenwoordigen de tewerkstelling van 40 t. h. van onze arbeiders en 70 t. h. ongeveer van onze werkgevers.

Zeer dikwijls wordt de vraag gesteld: Waarom wordt niet meer verantwoordelijkheid opgenomen en kan men niet meer verantwoordelijkheid leggen op die grote sector uit ons leven, namelijk de middenstandsklasse? Het antwoord is dat tot nu toe hun zeer weinig werd gevraagd, dat zij de middelen niet bezitten om een bepaalde tucht op te leggen aan hun eigen beroepsgenoten, dat er structuurfouten zijn, dat de wetgever zou moeten optreden, en meer bepaald de diensten van de minister van economische zaken en middenstand maatregelen zouden moeten treffen waardoor in de moeilijke tijden die wij beleven ook een bepaalde economische tucht kan opgelegd worden aan die verschillende groepen. Er zijn inderdaad beschermende maatregelen te nemen die een hele structuur in zich houden, want een der redenen waarom bij voorbeeld de prijzenbesluiten impopulair zijn, is niet alleen wegens het feit dat sommige niet alleen niet toepasselijk zijn, maar ook omdat men in de sector van de handel, de ambachten en de kleinijverheid niet de middelen heeft geschapen waardoor zij inderdaad niet alleenlijk mede verantwoordelijk zouden zijn, maar ook medezeggenschap zouden hebben.

Indien die naleving gebrekkig is, is het voor een ruim deel omdat het handelsleven niet in orde is en men aldaar rekening te houden heeft met wat men genoemd heeft de « beunhazerij », de parasitaire elementen die bestaan in elk beroep en in elk bedrijf en die oorzaak zijn van oneerlijke concurrentie, waardoor het onmogelijk wordt dat iemand zich werkelijk aan de regels van het spel in alle omstandigheden zou houden. Het is daarom dat zich een structuurvraagstuk stelt voor geheel deze klasse van de maatschappij. Dit vraagstuk stelt zich op elk plan: fiscaal, sociaal, economisch. Wij danken eerst en vooral de regering om de fiscale gelijkheid die in het leven werd geroepen en waardoor de eerste essentiële voorwaarde is gesteld om gelijke plichten op te leggen aan iedereen.

In die sector blijft er nog iets waarover wij de aandacht van de achtbare heer minister willen vestigen en waarvoor wij zijn tussenkomst vragen. Wij vragen dat hij die zaak zou laten studeren en dat hij bij zijn collega van het ministerie van financiën zou willen aandringen om het probleem van de forfaitaire taxatie aan een grondig onderzoek te laten onderwerpen.

Het is actueel en een degelijke oplossing ware voordelig voor de Schatkist. Het zou de zaken vereenvoudigen en de willekeur voor een groot deel uitsluiten en ook, zonder de minste twijfel, de taak van de administratie in ruime mate verminderen.

Op het economisch plan hebt ge reeds, mijnheer de minister, bepaalde zaken uitgewerkt, die, wij hopen het, onder vorm van wetsontwerpen door u zullen neergelegd worden om ze te doen behandelen door de commissie en door het parlement. Maar wij zouden willen vragen dat gij ze zoudt doen afwerken in een min of meer logische orde, want het betreft de hervorming van het economisch regime.

De door u reeds genomen maatregelen werden in het verslag uiteengezet, maar de huidige stand van zaken betreffende het handelsregister kan niet voortduren. Officieel moet ieder handelaar in het handelsregister ingeschreven zijn, en het idee die inschrijvingen in uw departement te centraliseren, is een zeer goed idee. Het zou zuiverend werken op al de sectoren van het handelsleven van ons land.

Nu een woord over de kwestie van het handelsfonds, dat reeds door de Senaatscommissie behandeld werd. Wij vragen dat die publicatie dringend zou gebeuren, niet alleen om juridische redenen, maar ook om de toestand der regelmatig gevestigde handelaars te verzekeren en om te beletten dat de parasitaire elementen die vertraging zouden kunnen misbruiken.

Het is een van die basiswetten die noodzakelijk waren.

Ten derde hebben wij de beroepsopleiding. In de commissie werden daaromtrent uitvoerige verklaringen afgelegd en kregen wij van de dienst een uitgebreide nota; wij mogen zeggen dat de bestaande wetgeving betrekkelijk goede resultaten heeft opgeleverd, alhoewel wij weten dat veel leercontracten gesteund zijn op de voordelen welke de leerlingen genieten, in zake gezinsvergoedingen, en de voordelen die de patroons hebben, daar zij voor die leerlingen geen maatschappelijke zekerheid moeten bijdragen.

Zo mogen wij zeggen dat de basis voor deze die zich vestigen wil, gelegd is en een waarborg is om de vestigingwet te doen lukken.

Aan die kwestie wou ik het ambachtelijk onderwijs verbinden. Het is een feit dat iedereen inziet dat al meer en meer moet gedaan worden voor het technisch onderwijs. Deze morgen hebben wij in de commissie voor het onderwijs echo's daarvan vernomen. Het is nochtans een feit dat vaststaat dat men bij de behandeling van dit problema veel te eenzijdig te werk gaat, dat honderden miljoenen voor het technisch onderwijs, dat uitsluitend gericht is op de industrie, toegekend worden en dat in zake ambachtsonderwijs zeer weinig wordt gedaan. Weet gij dat er in ons land 200 verschillende beroepsorganisaties zijn, die elk hun eigen onderwijs nodig hebben?

Onderwijs, beroepsopleiding, vestigingseisen zijn voorafgaandelijke voorwaarden voor een gezonde handel en een sterke ambacht. Iedereen ziet in dat de oude liberale opvatting van handeldrijven en vrij zijn niet meer houdbaar is en dat bepaalde maatregelen moeten genomen worden, die nochtans niets met het dirigisme te zien hebben, maar eenvoudige ordening betekenen.

In de vestigingskwestie stellen zich drie vraagstukken: ten eerste, de beunhazerij, 't is te zeggen de oneerlijke concurrentie van de parasitaire elementen, van het na-urenwerk. Ik critiqueer niet alle gevallen, maar wat ik signaleerd heb, is toch te onderzoeken. Ons volk is een werkzaam volk, dat tracht een bijverdienste te hebben om in de onderhoudskosten van het gezin te voorzien en enerzijds lonen en wedden koppelt aan een handelsverrichting om zijn inkomsten te vermeerderen. Maar het uur is geslagen waarop de voorwaarden zouden afgebakend worden waaraan deze die zich vestigen wil, moet beantwoorden om een bepaalde activiteit uit te oefenen.

Dit is een eerste stap. De onmiddellijk daaropvolgende is de vestigingwet als dusdanig. Ik zal er niet breed over uitweiden. De achtbare minister is akkoord en stemt er mede in dat die zaak zo vlug mogelijk moet worden besproken in de commissie. Trouwens, het vraagstuk is rijp. Wanneer u de verslagen ziet van de kamers van ambachten en neringen en deze van de verschillende belangrijke beroepsverenigingen en interprofessionele organisaties, dan zult u vaststellen dat alle eenparig zijn om te verklaren dat door een kaderwet, en vervolgens door een regeling per beroep uitgaande van de beroepsgenoten zelf, het recht moet geschapen worden om bepaalde voorwaarden van de vestiging vast te leggen, met als gevolg daarvan de mogelijkheid de tucht te kunnen opleggen aan iemand die een bepaald beroep uitoefent.

Over deze aangelegenheid is reeds heel wat gezegd geworden; het ware belangrijk dit alles te hernemen, maar binnen het kader van de huidige begroting zou zulks te ver leiden. Wat er ook van zij, wij kunnen leren van hetgeen is tot stand gekomen in Nederland en van de wijzigingen die men daar thans heeft aangebracht.

Wij moeten, mevrouwen, mijne heren, aangezien we toch naar een economische unie gaan, bijzonder opletten in dat opzicht niet verrast te worden en te beschikken over een eigen apparaat dat onze eigen mensen zal kunnen beschermen tegenover de vreemdelingen, tegenover parasitaire elementen, tegenover deloyale concurrentie. Ook dit is een reden waarom er aan een vestigingwet moet gedacht worden.

En een derde uitzicht van dit vraagstuk is dat ook het aspect van de overbezetting moet onderzocht worden. Dit aspect valt noodzakelijkerwijze samen met de vestiging. Wij zijn geen voorstanders van het *numerus clausus*, het gesloten nummer, waardoor in bepaalde sectoren van de bedrijvigheid slechts een zeker aantal bevoorrechten worden toegelaten en bepaalde beroepen afgesloten, zoals dit bijvoorbeeld het geval is voor de notarissen. Van dergelijk stelsel zijn wij helemaal geen voorstanders. Maar dit neemt niet weg dat er toch beroepen bestaan in België die overbezette zijn en dat het aan de regering behoort er voor te zorgen, binnen het kader van het algemeen welzijn, dat bepaalde beroepen eerlijk

zouden kunnen bestaan, een voldoende zakencijfer kunnen realiseren, zodanig dat hiermede tevens het grote vraagstuk van de distributie in ons land een rationele oplossing zou kunnen ontvingen.

Er is een ander probleem, mijnheer de minister, dat buitengewoon belangrijk is, ik bedoel het vraagstuk van de Zondagsrust.

Ik weet wel dat er zijn die beweren dat hiermede geraakt wordt aan de laatste burcht van de vrijheid; dat het vrij moet staan aan iedereen dag en nacht te kunnen werken, geheel de Zondag door; dat zulks zelfs in sommige gevallen een noodzakelijkheid is om de felle concurrentie tegen te gaan van de andere beroepsgenoten; dat ten overstaan van het beroepsegoïsme van de anderen, de handelaar niet anders kan dan zich volledig wijden aan zijn zaak, wekdags en Zondags, 's morgens en 's avonds, en een deel van de nacht indien het noodzakelijk is.

Hoe het probleem zich ook stelle, er bestaan desbetreffend voorstellen, waarover trouwens sedert twintig à dertig jaar wordt gediscussieerd. Maar het wordt met de dag dringender nodig dat wij daarover ons standpunt zouden innemen. In ieder geval is de zaak in zoverre rijp, dat het mogelijk schijnt, ... onontbeerlijk de Zondagsrust op te leggen ten minste in de ambachtelijke sector, en ook in de handelssector, mits natuurlijk uitzonderingen waarvan wij allen de noodzakelijkheid erkennen, omdat zij van bijna openbaar belang zijn, als het toerisme en andere.

Een paar woorden, mijnheer de minister, over de zaak van het beroepskrediet. Toen in de commissie over deze zaak gehandeld is geworden, is onder andere gezegd dat de scheiding tussen het krediet voor de handel, enerzijds, en voor de ambachten, anderzijds, opnieuw zou moeten ingevoerd worden. Ik meen dat zulks juist is; ik ben ook van het gedacht dat zulks beter ware, maar ik weet zeer goed dat de grootste mistevredenheid haar oorzaak vindt in het feit dat er onvoldoende kredieten beschikbaar zijn. Wij weten het: een ruim deel van de kredieten zijn herstelkredieten, die langs de oorlogsschade om worden uitgekeerd; maar wij weten dat het een kwestie van bevoegdheid is, in de meeste gevallen, dat de gewestelijke federale kassen geen invloed meer uitoefenen, dat hun advies niet doorslaggevend meer is, dat er bijna geen rekening meer wordt mee gehouden en dat alles centraal van uit Brussel wordt geregeld.

Welnu, ik geloof dat men terug zou mogen onderzoeken in welke mate gewestelijke bevoegdheid zou gegeven worden aan de kassen voor beroepskrediet. Verder zou ik met aandrang vragen dat de beheerraad zo spoedig mogelijk volledig zou samengesteld worden, zodat de normale verhoudingen terug zouden worden in acht genomen. Deze werden enkele jaren geleden verbroken. Zij moeten werkelijk de weergave van de verhouding van krachten zijn. Dit zou betekenen dat er meer en beter kan gewerkt worden dan in het verleden.

In verband met de economaten — kwestie die reeds veel stof heeft doen opwaaien — werd er terecht door vele middens geprotesteerd tegen bepaalde vormen van economaten, zowel in de publieke als in de private sector. Het zou van belang zijn moest daar eens definitief een uitspraak worden over gedaan. Wij kennen allemaal gevallen in de publieke en de parastatale sector van economaten die van zekere voordelen genieten daar zij geen algemene onkosten hebben; deze worden gedragen door het departement of de parastatale instelling. Er is geen twijfel dat dit een vorm is van oneerlijke concurrentie. Indien iedereen akkoord is dat er iets moet veranderen in ons distributiesysteem, dat men bepaalde sociale voordelen moet kunnen toekennen aan het personeel in dienst, dan mag dit toch niet die vorm aannemen dat het een oneerlijke concurrentie wordt. Wij kennen gemeenten waar heel de gemeente voor bepaalde producten van het economaat leeft. Dat is volstrekt onrechtvaardig, en voor de Staat is het fiscaal nadelig. Het is oneerlijke concurrentie in zichzelf, en dan nog van de ergste soort. Fabrieken kunnen hun algemene onkosten opdrijven omdat ze personeel in het economaat nodig hebben. Dit heeft niets te zien met hun specialiteit als fabriek.

Ik behoor, mijnheer de minister, mevrouwen, mijne heren, tot een arrondissement dat eerder een grensarrondissement is: Menen, Moeskroen zijn grenssteden en Kortrijk ligt slechts op 10 kilometer van de Franse grens. Welnu, in bepaalde seizoenen, in bepaalde omstandigheden en voor bepaalde producten is er een stilstand van verkoop bij onze eigen handelaars ten gevolge van de smokkel aan de grens. Dit brengt een wisselvalligheid in vele handelszaken en verwekt een malaise die in sommige sectoren jaren kan duren. Er zou eens moeten onderzocht worden welke mogelijkheden er zouden bestaan — indien er toch een grenscontrole is — om te beletten dat zeer grote misbruiken dienaangaande nog zouden mogelijk zijn.

Eindelijk, als structuurkwestie is er het hele vraagstuk van de reclame- en soldeverkoop, van de verkoop op krediet, van de premieverkoop, de monsterverkoop en de verkoop van zogezegde

rondreizende handelaars. Deze laatsten zijn geen leurhandelaars, maar zij gaan zich in private woningen vestigen, nu eens in 't dorp en dan eens in een ander. Die vraagstukken moeten samen onderzocht worden. Er bestaat een wetgeving die dagteken van 1846. Sindsdien zijn er verschillende aanpassingen gebeurd. Nochtans, telkens wanneer bij de parketten wordt opgetreden, stellen wij vast dat de substituten niet weten hoe te kwalificeren en dus niet bereid zijn te vervolgen.

Wanneer er overtredingen zijn, rijst de vraag of iemand en gebeurlijk wie een zekere bevoegdheid heeft om op te treden; niemand kan er echter met zekerheid over oordelen. Wij hebben desaangaande parlementaire vragen gesteld, maar de uitleg is eerder verward geweest. Dat is nu reeds twee à drie jaar geleden. De elementen om het distributievraagstuk op te lossen, de oneerlijke concurrentie uit te schakelen, de regelmatig en eerlijk gevestigde handelaar te kunnen steunen, hem verplichtingen op te leggen en op hem beroep te kunnen doen in economisch moeilijke omstandigheden, alsmede om het vraagstuk van de reclameverkoop, de solderverkoop, de kredietverkoop, de monsterverkoop, de premieverkoop zouden aan een grondig onderzoek moeten worden onderworpen.

Deze problemen zijn zeer complexe, ik weet het, maar dit belet niet dat zij moeten worden onderzocht. Als antwoord op een vraag gesteld in de commissie heeft de heer minister gezegd dat de handelspolitie niet meer bestaat en vervangen werd door de dienst voor controle en economische onderzoeken.

Indien er een organisme is dat nuttig is, is het wel dit. Ik geloof dat die dienst eerder zou moeten uitgebreid worden. Wanneer een volledige coördinatie zou bestaan en de vraagstukken die ik heb opgesomd zelfs maar een gedeeltelijke oplossing zouden hebben gekregen, zou die dienst werkelijk een zeer goede rol kunnen spelen. Er zijn nog afzonderlijke vraagstukken. Ik vraag u, mijnheer de minister, met uw collega van verkeerswezen de kwestie van het vervoer en van het toekennen van V-nummers te bespreken.

De toekomst van de handel hangt af van het vervoer. Dit te coördineren, is ongetwijfeld een zeer complexe vraagstuk, maar het is een feit dat de duizenden personen zich zelfstandig zouden kunnen vestigen als vervoerondernemers in ons land wanneer zij daartoe gemachtigd werden door het bekomen van een V-nummer. De huidige toestand is niet normaal en de middenstand, die vooral bij deze kwestie betrokken is, verwacht een spoedige oplossing van dit probleem. Hierin bestaat een niet verantwoord *numerus clausus*.

En nu een vraag in verband met de openingstaks, die aan het rijk 670 miljoen opbrengt. De Federatie der Café- en Restauranthouders, die 80.000 leden telt, is akkoord om deze taks te betalen, doch onder een andere vorm. Iedereen schijnt akkoord te zijn om het af te schaffen.

Wij vragen dat u bij de heer minister van financiën zou tussenkomen opdat het inderdaad zou gebeuren. Er bestaat een wetsvoorstel dienaangaande.

Iedereen weet dat de alcoholwet op schijnheilige wijze wordt toegepast, dat zij mank gaat en verkeerd wordt toegepast, ofwel niet wordt toegepast. Er bestaan private clubs, enz. Sedert jaren spreekt men daarover. Iedereen is akkoord dat wij in de eerste plaats moeten waken over de volksgezondheid en dat de wet niet eenvoudig mag worden afgeschaft, maar wel dat ze moet worden gewijzigd. Welnu, laten wij die eindelijk eens onderzoeken. Tachtig duizend mensen stellen daar veel belang in.

Ik wil eindigen met een paar beschouwingen. Het geldt hier niet rechtstreeks uw bevoegdheid, heer minister, maar aangezien ik het middenstandsvraagstuk in zijn structuur heb aangeraakt, weze het mij toegelaten een paar woorden te zeggen over de sociale politiek.

Wij danken de regering om de fiscale en familiale politiek, die ongetwijfeld voor de zelfstandigen in dit land van reusachtige betekenis is. Wij danken de regering ook omdat zij gelijkheid in de geboortetoelagen heeft verwezenlijkt, waardoor gelijkheid is ontstaan tussen loontrekkenden en niet-loontrekkenden. Men zegt ons dat over enkele dagen de uitbreiding van de wet De Taeye tot de zelfstandigen in het *Belgisch Staatsblad* zal verschijnen, en wij zijn zeer dankbaar.

Er zullen toelagen zijn voor het vrij middelbaar onderwijs, maar daarboven staat het groot vraagstuk van de sociale gelijkheid, indien men ten minste het stelsel aanvaardt dat deze zelfstandige mensen moeten leven van de vrucht van hun arbeid, die zeer dikwijls meer dan acht uur per dag werken, die eveneens de zorg en de angst hebben om de toekomst van hun kinderen en hun eigen oude dag. Indien men dit aanvaardt, dan zijn er ten minste twee sectoren van de sociale veiligheid waarin iets moet gebeuren, de gezinsvergoedingen en de ouderdomsverzekering.

Heer minister, wij vragen dat u zich zou richten tot uw collega de heer minister van arbeid en sociale voorzorg. Er zijn allerhande wetsvoorstellen neergelegd. De verslagen van de rijkscommissarissen

voor de maatschappelijke zekerheid zijn neergelegd. De structuur van de middenstand moet worden gezond gemaakt, en daardoor zal het probleem van de distributie in grote mate worden opgelost. Zij die leven van de vrucht van hun arbeid hebben recht op bescherming. (*Toejuichingen op de banken van de christelijke volkspartij.*)

M. le président. — La parole est à M. Vanden Boeynants.

M. Vanden Boeynants (*à la tribune*). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'honorable ministre des affaires économiques et des classes moyennes ne sera pas autrement surpris si, à cette tribune, je lui dis franchement la déception à laquelle donnent lieu certains aspects de la politique de son département.

Je reconnais néanmoins la difficulté très réelle de sa tâche, surtout dans la conjoncture actuelle, mais c'est uniquement inspiré par le souci de servir les intérêts du pays que j'interviens dans le débat.

« Ulysse, inventeur de toutes les ruses », a dit du ministre des affaires économiques un quotidien, il y a quelques semaines (*sourires*); je pense plutôt que la difficulté de sa mission réside dans un champ d'action presque illimité et dans le complexe d'une situation internationale qui échappe à son influence et à son action.

Tâche non seulement difficile, mais aussi délicate, parce qu'il est constamment assailli par des problèmes les uns d'ordre technique, d'autres d'ordre plutôt psychologique, qui, dans la pratique, se mêlent.

Ces difficultés, toutefois, ne peuvent, à mon avis, expliquer l'absence d'un plan de coordination sur quoi une politique économique devrait s'appuyer dans pareille conjoncture et qu'au surplus, l'existence d'un comité interministériel pouvait laisser espérer.

Ce plan, monsieur le ministre, n'est-ce pas vous-même qui en avez situé l'importance et la nécessité en déclarant que nous irions droit au dirigisme, à défaut de prendre à temps des mesures librement concertées?

Dirigisme, alors? Nullement. La ligne à suivre, en ce moment, ne se résume pas à une question doctrinale, à savoir : dirigisme absolu ou libéralisme dans sa conception classique du « laisser faire, laissez passer ».

Ni l'une ni l'autre de ces doctrines ne sont une solution. Le dirigisme, par exemple, n'aurait pu empêcher définitivement, sans diminuer le pouvoir d'achat de la population, la course prix-salaires, dès l'instant où la hausse des prix des matières premières dans le monde commençait à se produire sur le marché intérieur et que, d'autre part, certaines industries réalisaient de gros bénéfices. D'ailleurs, pour des raisons d'ordre psychologique, et vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, un dirigisme n'a, en Belgique, aucune chance de succès.

Un libéralisme absolu ne pourrait par ailleurs s'intégrer, en ce qui concerne les matières premières par exemple, dans une économie de planning mondial.

Vous avez parlé « d'économie stratégique », monsieur le ministre; cette trouvaille n'est pas dépourvue d'une certaine originalité, mais elle ne peut avoir de sens que dans une politique adéquate.

Cette politique requiert un plan d'action, une coordination minutieuse imposant un minimum de règles pour obtenir un maximum d'effet.

L'orthodoxie économique nous offre deux solutions : ou bien le recours à des contrôles directs et à des interventions spécifiques des pouvoirs publics dans la vie économique, de façon à répartir, suivant des critères nouveaux, les disponibilités en matières premières ou de diminuer le nombre de certains produits fabriqués qui peuvent être mis en vente, ou bien accentuer la discipline financière et régler par l'impôt, par l'emprunt, et d'une façon générale par la politique monétaire, cette restriction de la consommation civile.

Chacune de ces formules a ses avantages et ses inconvénients. Orthodoxes, elle sont générales et ne valent que par leur application, tant il est vrai qu'en matière économique ce ne sont pas les formules qui comptent, mais bien les résultats.

Il serait dangereux d'ailleurs d'accorder à ces formules réputées orthodoxes, mais abstraites, une attention exagérée; il suffit, en effet, de relever les divergences d'opinion entre les partisans d'une même formule dès qu'il s'agit de leur mise en application.

Celle-ci ne vaudra que par un vaste plan d'ensemble et une sérieuse coordination, auxquelles on aura rallié l'opinion publique : pour obtenir ce résultat, il faut que l'adaptation de votre programme coïncide exactement avec les habitudes et les traditions de cette opinion.

C'est, monsieur le ministre, la raison primordiale pour laquelle j'ai, au début de cette intervention, déploré l'absence de ce plan coordinateur.

Celui-ci eût pu, en effet, éviter, ce qui, à mon avis, furent autant d'erreurs psychologiques. A savoir : d'abord, les divergences dans les déclarations faites par les membres du gouvernement, déclarations inspirées les unes par un pessimisme certainement exagéré, les autres par un optimisme béat et parfois imprudent.

M. Huysmans. — Oh! oh! (*Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. Vanden Boeynants. — Puis, en deuxième lieu, le brusque changement d'orientation dans la politique suivie : après une période de libéralisme assez poussé, on s'engage subitement dans une voie parsemée d'embûches telles, par exemple, l'octroi de subsides dont nous avons eu tant de mal à nous dépêtrer et dont l'expérience nous a appris quels gouffres dangereux ils peuvent être.

Enfin, les sacrifices financiers qu'on a dû consentir pour pallier le manque de prévoyance dans la constitution de vos stocks. L'approvisionnement est maintenant assuré, et je m'en réjouis, mais il n'est pas douteux que les pertes subies résultent des hésitations de fin novembre.

Cette coordination dans l'effort à fournir eût dû, par contre, nous permettre d'avoir une politique d'investissements plus vivante que ne l'est celle décrite dans les rapports des commissions du Sénat et de la Chambre.

Certes, un commencement d'effort a été réalisé à cet égard, et il serait injuste de ne pas le reconnaître, mais l'importance de son incidence sur le niveau de vie futur et le retard que nous avons dans ce domaine exigent plus et mieux que la méthode suivie actuellement. Je me suis, à cette occasion, étonné, monsieur le ministre, et je ne serai pas le seul, de ce que, pour être informé, votre département en soit réduit à une méthode jusqu'ici peu employée pour s'enrichir et données scientifiques, à savoir la consultation par téléphone... pour des renseignements de caractère confidentiel. Mettons quand même cette innovation à l'actif de votre département, mais je crois qu'il eût été préférable d'agir autrement.

M. De Sweemer. — L'œil de Moscou!

M. Huysmans. — Le téléphone est surveillé.

M. De Sweemer. — Et il y a des fiches!

M. Vanden Boeynants. — Une bonne coordination eût dû favoriser la mobilisation de cette marge de production non utilisée que vous avez évaluée vous-même, monsieur le ministre, à 20 milliards environ, mais sans dire clairement et de façon détaillée quelles perspectives et avantages vous offriez à l'initiative privée qui voudrait s'orienter dans cette voie.

Cette coordination vous aurait permis, dans le principe, de tenir au pays un langage clair et rassurant, créant un choc psychologique utile à la cohésion entre les forces de la nation, susceptible d'assister votre œuvre de bien commun, de créer cette collaboration effective de toutes les forces de l'entreprise que vous avez souhaitée vous-même à l'occasion de l'installation de la commission nationale de la productivité industrielle.

M. Destenay. — C'est un discours d'opposition.

M. Vanden Boeynants. — Il n'entre pas dans mes intentions, monsieur le ministre, de vous charger de tous les péchés d'Israël (*rires ironiques sur les bancs socialistes*). Je vous répète que je ne perds pas de vue les graves exigences de la situation internationale qui pèsent si lourdement sur notre vie économique. Mais vous reconnaîtrez avec moi que cette dispersion des problèmes, cette absence de coordination, d'une part, entre les initiatives de certains départements, et, d'autre part, ce qui est encore plus grave, entre l'initiative privée et votre ministère, sont de nature à créer de sérieuses difficultés, surtout si la situation venait à se stabiliser. C'est alors, en effet, qu'on verrait la concurrence renaître avec sa redoutable confrontation des prix.

Ne désirant pas rouvrir le débat sur des questions déjà largement traitées au Sénat lors de l'examen de même budget, j'achève cette partie de mon intervention par une constatation : le secteur économique est dans une situation paradoxale qui mérite, à mon avis, un examen sérieux. Car, d'une part, il y a un optimisme, dont je n'ai pas de raisons de mettre la bonne foi en doute, motivé par une augmentation industrielle de 20 p. c., par des carnets de commande bien remplis, par des relevés relatifs au chômage qui sont satisfaisants, par l'amélioration du commerce extérieur, par la balance des paiements rétablie et par une situation monétaire normale, mais, d'autre part, un pouvoir d'achat effectivement diminué, et que vous avez été obligé d'ailleurs de rectifier par une hausse des salaires.

Ces deux faits, également indiscutables, me semblent également paradoxaux; ils m'apparaissent comme ayant des racines plus profondes qu'une simple différence d'appréciation résultant de l'appartenance à un groupe économique ou social déterminé.

C'est pourquoi, je me demande si le moment n'est pas venu de reposer certains problèmes, de repenser certaines formules et de revoir la mission de certaines institutions économique-sociales, plus particulièrement en fonction de la situation que je viens de vous soumettre.

Je voudrais m'adresser maintenant plus directement au ministre des classes moyennes.

Vous êtes en effet aussi, je crois qu'il n'est pas inutile de le rappeler de temps à autre, le ministre des classes moyennes. (*Rires ironiques sur les bancs socialistes.*)

Sans doute vos occupations sont-elles à ce point absorbantes qu'elles vous ont empêché d'accorder à ce secteur de votre mission gouvernementale toute l'attention qu'il mérite...

M. De Sweemer. — C'est cruel!

M. Vanden Boeynants. — ... mais, en tout cas, force m'est de constater qu'en dehors du titre que vous portez, les classes moyennes n'ont pas encore eu beaucoup l'occasion de se rendre compte qu'elles ont un ministre des classes moyennes. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*) Messieurs, vos applaudissements sont très gentils, mais ce n'est pas dans le but d'être applaudi par vous que je l'ai dit!

M. De Sweemer. — Mais nous sommes d'accord!

M. Vanden Boeynants. — Ou plutôt, je dirai que les classes moyennes s'en sont rendu compte, car vous êtes, monsieur le ministre, celui qui avez rappelé à la vie l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, de funeste mémoire.

En mettant dans les mains du parquet un arsenal législatif lui conférant des pouvoirs exorbitants dont vous perdez le contrôle, en l'obligeant à s'ingérer dans un domaine pour lui parfaitement inconnu, vous avez permis de graves injustices et de réelles illégalités.

Je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas ce que vous vouliez, mais, à cause de vos mesures, nous avons connu et connaissons à nouveau le scandale de ces entreprises fermées sur simple procès-verbal, sans qu'elles aient l'occasion même de s'expliquer, sans même être entendues.

Je vous demande clairement, monsieur le ministre, quand vous comptez supprimer cet arrêté, qui est un véritable abus de pouvoir. Si, en raison des circonstances actuelles, vous avez besoin d'un texte légal vous permettant, le cas échéant, d'orienter la production, la consommation et d'agir sur les prix et salaires, cette Chambre, j'en suis sûr, est prête à vous le donner, mais en respectant les droits légitimes de chaque citoyen.

Il apparaît de plus qu'à de nombreux points de vue, la remise en œuvre de cet arrêté détourne du but essentiel que le pays se propose actuellement d'atteindre, à savoir l'augmentation de la production pour la défense nationale.

Il faut remarquer, en effet, que l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 n'avait pas semblable objet. Pris en période de guerre, à la faveur de pouvoirs spéciaux, aujourd'hui abrogés, il tendait avant tout de protéger la consommation, et son intitulé souligne qu'il concerne la « répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays ».

Le rapport au Régent précédant l'arrêté l'affirme d'ailleurs en termes non équivoques : « Le but des présentes dispositions est de sévir avec toute la rigueur désirable, notamment contre les producteurs qui refusent de livrer leur récolte au ravitaillement, contre les intermédiaires qui abusent de leur situation pour pratiquer un commerce illicite et contre toute personne qui achète en dehors du commerce régulier à des prix surfaits, lorsqu'il y a des présomptions que cet achat est fait dans un but de lucre. »

Il s'agit aujourd'hui de bien autre chose. L'arrêté-loi de circonstance qui nous régit, dans son esprit, ne correspond plus aux préoccupations de l'heure. Le maintenir provoquera des réactions. Et c'est vrai, non seulement si l'on prend cet arrêté dans son texte, mais plus encore si l'on pense à la manière dont il fut souvent appliqué dans le passé.

C'est un mauvais instrument avec lequel on ne pourra faire du bon travail. Même si l'on estime que certaines de ses dispositions essentielles doivent être maintenues, il faut l'abroger et le remplacer par un loi qui porterait un autre nom de baptême, qui serait précédée d'un exposé des motifs répondant aux préoccupations actuelles et qui recevrait l'adhésion de l'opinion publique et du parlement.

Dans cette loi nouvelle, certains principes essentiels doivent être reconnus, notamment les suivants :

Le ou les buts de la loi doivent être précisés, l'accent étant mis sur la production en vue de la défense nationale.

L'octroi des pouvoirs à l'exécutif doit être subordonné à la réalisation des buts visés par la loi.

La réglementation ne doit prendre le pas sur le système de la libre concurrence que dans la mesure où la nécessité s'en fait sentir.

Des accords volontaires entre le gouvernement et les entreprises privées doivent en principe être recherchés d'abord.

Le recours aux moyennes et petites entreprises doit être organisé.

Les usages du commerce, de l'industrie et de l'artisanat doivent autant que possible être respectés.

La consultation préalable à toute réglementation des groupements professionnels intéressés doit être prévue.

Toute personne injustement lésée doit disposer d'un recours dont la procédure serait simple et peu coûteuse.

Le pouvoir de sanctionner et de punir doit être réservé au seul pouvoir judiciaire, à l'exclusion de toute intervention de l'exécutif, et la plénitude du droit d'appréciation doit être laissée aux cours et aux tribunaux.

Seules les mesures et peines prévues par le Code pénal pourront être édictées, étant entendu toutefois qu'outre la confiscation du bénéfice illicite éventuel, pourrait être admise une condamnation à une somme correspondant au bénéfice illicite multiplié par un coefficient à déterminer.

Quand vous aurez supprimé le climat malsain qui entoure cet arrêté, monsieur le ministre, quand vous aurez mis fin au régime des abus et de l'arbitraire auquel il donne lieu, vous trouverez le concours sans réserve des organisations des classes moyennes, qui, conscientes de la gravité de l'heure, ne demandent qu'à remplir la tâche qui leur est dévolue dans le cadre de l'effort national.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre très sérieuse attention sur l'urgence d'une réforme profonde de l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, relatif aux crédits à l'outillage artisanal, au crédit professionnel et aux classes moyennes, et portant transformation de la Caisse centrale du petit crédit professionnel en une caisse nationale de crédit professionnel.

Le crédit aux classes moyennes, en effet, a perdu son caractère social qui était l'essentiel de sa mission.

Le législateur a organisé, en 1929, le petit crédit professionnel en créant une Caisse centrale du petit crédit professionnel, chargée de promouvoir la constitution d'associations ou caisses provinciales.

Dans l'esprit du législateur, le crédit professionnel devait être dispensé par ces coopératives seules, la surveillance et le rées-compte des avoirs et des avances étant assumés par la Caisse centrale du petit crédit professionnel.

Cette idée était judicieuse et l'expérience a prouvé combien les promoteurs de la loi du 11 mai 1929 étaient psychologues et avisés.

La Caisse centrale, qui avait reçu, en 1929, une dotation de 50 millions destinés à généraliser et à consolider le petit crédit, n'était pas un institut bancaire : elle devait simplement contrôler et encourager les opérations faites à l'intervention des associations de crédit. La Caisse centrale du petit crédit professionnel fit de l'excellente besogne, mais elle n'avait pas de bilan impressionnant à faire flamboyer aux yeux du public. On lui demandait de dispenser du crédit social, du petit crédit, et spécialement à ceux qui ne possédaient que peu de garanties.

Pour qu'on ne contrariât pas ses desseins, on supprima le comité consultatif de la Caisse centrale et on le remplaça par un conseil d'administration dont la composition est vraiment peu représentative des classes moyennes, et qui fait l'objet de vives critiques parfaitement justifiées.

On décida de traiter directement, concurrence, en compétition avec les associations de crédit issues de la loi de 1929, toutes opérations de crédit.

On agréa un nombre important de banques privées et tout récemment les comptoirs d'escompte de la Banque Nationale.

On émit des obligations et des bons de caisse à l'instar des instituts de crédit, du Crédit communal, de la Société nationale de Crédit à l'Industrie.

En bref, on s'équipa pour faire des « affaires » et rien que des « affaires ».

Le comportement de la Caisse nationale nouvelle manière vis-à-vis des associations de crédit fut complexe, étant à la fois favorable et astucieux.

Comme les associations étaient les principaux intermédiaires entre elle et les classes moyennes, et qu'il ne pouvait s'agir de les supprimer sans susciter les plus véhémentes protestations, on les instigua à grossir par tous les moyens leurs chiffres d'affaires. Mais d'autre part, un règlement était élaboré qui réduisait les caisses provinciales à de simples agences de la Caisse nationale.

Pourquoi des fonctionnaires ont-ils préconisé de fusionner la Caisse centrale avec la Caisse nationale de crédit aux classes moyennes?

Pour faire de la banque à l'instar des autres établissements de crédit privés et publics de Bruxelles; aussi, sans doute, pour créer des prébendes à des amis.

Pas d'esprit social à la Caisse nationale. Un but unique : faire des affaires et rien que des affaires; faire des opérations de crédit à long terme et le plus possible. Les garanties devaient être hypothécaires avant tout. En un mot, elle faisait la concurrence aux sociétés hypothécaires privées, aux comptoirs d'escompte, aux banques des deux secteurs.

Les résultats furent favorables nécessairement. Et on s'empessa de les opposer à ceux de la Caisse centrale, qui étaient insignifiants, et pour cause, étant sociaux.

En 1946, obéissant à des mobiles politiques évidents, le gouvernement décida de fusionner la Caisse nationale de crédit aux classes moyennes, la Caisse centrale du petit crédit professionnel et aussi le Crédit artisanal qui avait pour mission de consentir des avances pour l'achat de l'outillage professionnel.

L'arrêté-loi du 23 décembre 1946 étouffa l'esprit de la loi du 11 mai 1929, tout en affirmant vouloir continuer l'œuvre qui était en pleine prospérité.

Le nouvel organisme hérita également de l'ancienne Caisse de crédit aux classes moyennes, ses méthodes, ses techniques, ses tendances et sa mégalomanie.

Le législateur avait prévu que d'autres opérations plus importantes et bien gagées pouvaient être traitées accessoirement par les associations de crédit. Leur personnel ne devait-il pas recevoir des émoluments normaux et des réserves ne devaient-elles pas se constituer pour les accidents toujours possibles?

C'est sur la voie des opérations de caractère « accessoire » que la Caisse nationale entraîna les associations de crédit. Il était fatal que sous une pareille impulsion elles perdissent quelque peu de vue leur mission essentielle, leur mission sociale, pour viser aux gros encours et aux résultats signalés.

Déviations inadmissibles et contre laquelle des voix s'élèvent, notamment au sein des sociétés hypothécaires et de crédit immobilier.

Il faut supprimer la Caisse nationale de crédit professionnel. Il est indubitable que sa coûteuse bureaucratie grève d'un pour cent environ les conditions d'intérêt qui sont faites aux emprunteurs. Il est incontestable aussi que ses gros dossiers pourraient être traités soit par la Société nationale de Crédit à l'Industrie ou par d'autres instituts existant depuis longtemps. Quant à ses opérations « directes », qu'elle les laisse aux associations de crédit mieux outillées, plus qualifiées et plus anciennes qu'elle.

Le devoir d'un ministre des classes moyennes conscient de leurs besoins, est donc d'apporter de toute urgence une modification profonde de l'arrêté-loi du 23 décembre 1946, dans le sens du retour à l'esprit de la loi de 1929, avec le rétablissement du comité consultatif.

M. Brunfaut. — Si je ne me trompe, vous êtes un orateur mandaté par le P. S. C.?

M. Vanden Boeynants. — Et alors?

M. Brunfaut. — Votre acte d'accusation est alors à souligner.

M. Vanden Boeynants. — Au moment où certaines données partielles du recensement au 31 décembre 1947 commencent à être connues, il est nécessaire, et je suis heureux de pouvoir le faire à cette tribune, de réfuter les affirmations purement gratuites selon lesquelles le nombre des établissements commerciaux et artisanaux serait en augmentation constante, et que cette situation est le meilleur critère de la prospérité de notre commerce et de notre artisanat.

Cela est faux, monsieur le ministre, et je puis déclarer que, malgré un accroissement de la population de 181,236 habitants, le nombre total des entreprises commerciales existant en 1947 est en recul sur la situation de 1937, et que le nombre des aidants est en régression de plus de 20 p. c., ce qui témoigne d'une moindre rentabilité des entreprises, ou du moins de la possibilité de trouver dans d'autres activités un emploi plus rémunérateur.

Possédant les indications chiffrées de l'ensemble du commerce de l'alimentation, je les livre à l'attention de l'honorable ministre, et surtout des membres de cette assemblée : en 1937, 136,629 entreprises; en 1947, 128,057; en moins, 8,572, soit 6.2 p. c. En 1937, 53,641 aidants; en 1947, 43,055 aidants; en moins, 10,586, soit 20 p. c. La proportion des commerçants isolés n'exerçant cette activité qu'à titre accessoire s'élevait en 1937 à 34.3 p. c., en 1947 à 41.1 p. c., soit une augmentation de près de 7 p. c.

L'augmentation et surtout le vieillissement de la population, qui doivent avoir normalement pour corollaire l'accroissement du nombre de citoyens exerçant une profession, accusent davantage la régression que le recensement de 1947 ne traduit qu'en chiffres absolus : ce recensement a pourtant été établi à la fin d'une période de « commerce facile ».

Que devient alors le slogan : Le nombre de commerçants est en pléthore croissante, et les professions commerciales sont particulièrement lucratives?

Un autre aspect de cette question ne peut vous laisser indifférent, monsieur le ministre. Sans méconnaître que l'excès du nombre des commerçants et artisans, surtout de ceux insuffisamment qualifiés, peut influencer le coût de la distribution, la preuve est faite, d'après ces statistiques, que dans les provinces où le nombre est le plus élevé par rapport à la population, le coût de la vie est le moins élevé.

A vous, monsieur le ministre, et tous les économistes distingués, qui avez la ferveur des chiffres et des statistiques, l'ironie de ceux-ci devrait, à tout le moins, prouver que pour parler de la distribution, de ses effectifs et de son coût, il faut le faire sans préjugés et baser ses opinions sur un examen sincère et objectif des faits.

Il importe aussi de ne jamais perdre de vue l'interdépendance étroite qui existe entre les variations des effectifs de l'emploi et celles des effectifs des travailleurs isolés.

Je m'en voudrais de ne pas citer ce que dit, à ce sujet, votre collègue de Louvain, le professeur Dupriez, dans son remarquable ouvrage *Mouvements économiques généraux* :

« Les conséquences sociales les plus importantes des mouvements longs ne doivent pas être cherchées principalement dans les industries de base, où le processus d'aspiration et de refoulement se produit, mais dans les activités traditionnelles commerciales et artisanales, auxquelles incombe la charge de fournir ou d'absorber les variations dans les effectifs.

» En effet, dans les premières, l'effectif est déterminé surtout par des décisions patronales en rapport avec le volume de la production; dans les dernières, l'effectif dépend plus directement de la décision individuelle des personnes en quête d'emploi. »

Je crois que personne dans cette Chambre ne contestera la valeur de cet avis.

En période de haute conjoncture, et donc de plein emploi et de hausse fondamentale des prix, les effectifs du commerce et de l'artisanat tendent à diminuer, et tendent au contraire à augmenter en période de basse conjoncture, et donc de sous-emploi et de baisse fondamentale des prix.

Je crois, monsieur le ministre, que si ces conséquences étaient moins ignorées, volontairement ou involontairement, bien des erreurs dans les jugements portés sur les variations des effectifs du commerce, de l'artisanat et du chômage, seraient évitées pour le plus grand bien des décisions qui en découlent.

Décisions, monsieur le ministre, dont je crois que les répercussions sur les classes moyennes vous échappent parfois; ainsi par exemple la liaison des salaires aux variations de l'index.

Les travailleurs salariés souhaitent à juste titre maintenir, et si possible relever le niveau des salaires « réels », permettant de maintenir leur pouvoir d'achat.

La liaison des salaires aux variations de l'index est un expédient qui permet, malgré des inconvénients sérieux, de faciliter et de normaliser une adaptation équitable des rémunérations des salariés.

Mais que devient dans ce système le salaire réel et le pouvoir d'achat de ceux, monsieur le ministre, dont vous venez dans les derniers temps, non pas de normaliser les marges bénéficiaires, mais de les réduire dans des proportions parfois fantaisistes, toujours exagérées?

Je serais heureux d'entendre l'honorable ministre des classes moyennes, me dire quelle adaptation il envisage pour ceux qui, par leur effort fiscal spontané de plus de 3 milliards, viennent ces derniers jours encore de fournir la preuve de leur bonne volonté et dont, j'espère l'avoir démontré, la situation pléthorique n'est qu'un mythe, et l'opulence, une dangereuse illusion.

J'ai relu très attentivement le compte rendu de la discussion du budget des affaires économiques et des classes moyennes au Sénat, et j'ai constaté avec une réelle stupéfaction, monsieur le

ministre, que dans les seize petites lignes que vous avez bien voulu consacré aux classes moyennes, vous n'avez même pas abordé le problème de l'accès à la profession, mais que vous avez exprimé le souhait de voir l'enregistrement comptable rapidement réalisé.

Le moment n'est pas, au cours de cette discussion, de discuter de la pertinence de votre souhait, mais je vous affirme, monsieur le ministre, que pour les classes moyennes, la question de l'accès à la profession est autrement importante, sérieuse, et surtout vitale. Je vous redis mon étonnement de votre silence à ce sujet, alors que depuis plus d'un an, l'institut d'étude de votre département a déposé un rapport très complet et particulièrement fouillé.

J'attends, avec la même impatience que les organisations professionnelles, que vous vouliez bien nous faire connaître votre sentiment dans cette question d'importance primordiale pour l'avenir de nos entreprises commerciales et artisanales.

Pas un mot non plus dans votre intervention, monsieur le ministre, de la fraude scandaleuse à notre frontière du nord, qui risque de ruiner des milliers de petits commerçants et artisans de cette région; et pourtant, le rôle de ministre des classes moyennes ne vous commande-t-il pas d'intervenir auprès de votre collègue des finances pour une application rigoureuse, par l'administration des douanes, des directives n° 60bis de l'instruction imprimée du 1^{er} mars 1950, n° D. L. 76.400?

Silence également au sujet des critères qui vous ont servi de base pour la composition de la commission des prix.

Vous avez désigné comme représentant de l'artisanat une personnalité dont je pense personne ne discutera le dévouement ni la compétence, et j'applaudis à votre choix, mais vous n'en avez désigné qu'un seul.

L'artisanat représente : 95,508 artisans isolés et 47,643 entreprises occupant de 1 à 4 ouvriers, ce qui constitue les 85.3 p. c. de tous les établissements industriels.

Un représentant de l'artisanat et 8 fonctionnaires... sur 36 membres d'une commission des prix, voilà ce qui me semble, monsieur le ministre, une représentation sérieusement faussée et dont, je l'espère, vous rectifierez au plus vite la regrettable anomalie.

Je parlais il y a un instant des organisations professionnelles, et je voudrais à cet égard attirer l'attention de l'honorable ministre sur la nécessité d'assurer une collaboration toujours plus étroite entre ces organismes et son département.

Dans ce domaine aussi, tout est loin d'être parfait : ou bien on ne consulte pas les professionnels, ou bien on les consulte, mais on ne tient aucun compte de leur avis, ou bien, et c'est encore moins élégant, on les consulte alors que la décision est prise, parfois l'arrêté signé.

Je n'insisterai pas trop sur les difficultés que vous avez rencontrées et que vous rencontrerez encore dans le domaine de la viande; j'aurais trop facile, en effet, de vous rappeler que les événements ont chaque fois confirmé nos avertissements, que vos mesures n'ont pu qu'entériner des situations de fait, mais, chaque fois, avec un mois de retard.

Il me serait trop facile de démontrer à cette tribune que le système des prix-maxima, appliqués au seul stade de la distribution, est une hérésie économique, une prime à la médiocrité et l'hypocrisie commerciale érigée en principe.

Les faits se sont suffisamment chargés de nous donner raison pour que je m'y attarde encore, étant entendu que si l'honorable ministre le désire, le sujet pourra être repris avec abondance de précisions et d'arguments.

Un dernier mot cependant concernant le même secteur : depuis des mois, pour ne pas dire des années, j'ai signalé à l'attention de votre département les conditions irrégulières dans lesquelles certaines magasins à rayons multiples débitent la viande.

Pour les petits artisans, des mesures d'hygiène draconiennes sont exigées et un contrôle sévère pour l'octroi des licences est instauré; je précise que je ne discute pas le bien-fondé, au contraire, mais pour les grandes entreprises, les dérogations sont multiples et tous les accommodements avec le ciel sont possibles.

Rien n'a été modifié, malgré de multiples avertissements; mieux, de nouvelles licences vont être accordées pour des établissements dont je sais à l'avance, monsieur le ministre, qu'ils sont dans l'impossibilité de réunir les conditions d'établissement exigées.

J'espère, monsieur le ministre, une déclaration formelle de votre part, nous garantissant que vous ne voulez pas établir la politique « de deux poids et deux mesures » et que vous prendrez les mesures qui s'imposent.

C'est également pour avoir négligé les avis des professionnels que nous avons connu les difficultés d'approvisionnement en charbon domestique; et ce n'est pas l'amélioration temporaire

actuelle qui change quelque chose à cette affirmation; en effet, si des mesures adéquates ne sont pas prises, je vous prédis que nous connaissons bientôt de nouveau la même situation.

Puisque mon collègue Jaminet traitera ce sujet en détail, je n'en dirai pas plus, mais j'espère que le ministre donnera à cette interpellation la suite qu'elle comporte.

En septembre dernier, les commerçants en textile, — gros et détail, — vous ont permis, monsieur le ministre, de régulariser une situation difficile; vous avez pris, il y a quelques jours, des arrêtés hâtivement rédigés, contenant une multitude d'impossibilités matérielles d'exécution résultant, entre autres, de bases erronées, du manque de discrimination entre les qualités; elles se traduisent, surtout pour certains spécialistes, par de véritables spoliations.

Chose plus regrettable, vous avez pris ces arrêtés pendant que des conversations étaient en cours, avec les organisations, et que vous aviez promis qu'aucune mesure d'exécution ne serait prise sans reconsultation des intéressés..., aux objections desquels vous donnez toute leur valeur, en adaptant, par après, vos arrêtés d'exécution.

Pareilles méthodes sapent la franche collaboration et c'est ce que je déplore principalement.

Je terminerai ce chapitre, monsieur le ministre, en livrant à vos réflexions une petite expérience personnelle dans ce domaine.

Le 2 février, je transmets à votre département les desiderata d'une union professionnelle reconnue : la réponse me parvient le 20 mars, soit quarante-sept jours plus tard; à ce moment, vous avez signé un arrêté qui n'a tenu aucun compte de cette requête.

M. Bohy. — Trois fois moins de temps qu'à la défense nationale. (*Sourires.*)

M. Vanden Boeynants. — Bien que les motifs que vous avez donnés pour justifier cette décision ne m'aient nullement convaincu, je ne vous la reprocherai pas, mais je ne puis admettre la manière désagréable dont vous l'avez prise.

M. Jaminet. — Vous avez parfaitement raison.

M. Vanden Boeynants. — Je suis heureux de voir que l'unanimité se fait. (*Non! non! sur divers bancs.*)

Interrogé au Sénat concernant les réfectoires et économats d'administration, vous avez répondu d'une manière singulièrement évasive et brève; je pense que ce n'est pas ainsi que le problème doit être posé.

Je crois, en effet, le moment venu de marquer clairement le caractère social de ces réfectoires et de préciser dans quels buts ils ont été créés. Car j'ai la conviction que les critiques formulées à leur sujet ont principalement leur origine dans un manque d'information.

En tout cas, en ce qui me concerne, je ne critiquerai pas l'existence de ces services, à la condition qu'ils ne s'écartent pas de leur exacte mission.

Ces réfectoires ne peuvent pas devenir des restaurants destinés à concurrencer le commerce normal, ils doivent être strictement réservés aux membres du personnel; il y a donc lieu de fixer sur ce point certaines normes, d'éviter des dépenses superflues en limitant l'intervention de l'Etat au strict nécessaire.

Je pense que le ministre des classes moyennes ferait œuvre très utile en proposant à ses collègues des autres départements un statut déterminant les critères pour l'établissement de tels services et uniformisant leurs crédits, leur outillage et également leur comptabilité, car il serait inconcevable qu'un contrôle sérieux ne soit établi.

En ce qui concerne les économats d'administration, je regrette vivement que l'honorable ministre ne se soit pas encore préoccupé de la suite réservée à la circulaire adressée, en date du 8 mai 1950, par le premier ministre de l'époque, M. Eyskens, invitant ses collègues à mettre fin immédiatement aux économats : il aurait pu constater que ces directives n'ont pas été suivies partout; il aurait ainsi eu l'occasion de rappeler à certains membres du gouvernement la nécessité de supprimer cette concurrence déloyale au commerce régulier.

J'attends du ministre des classes moyennes une condamnation non équivoque de ces pratiques et une intervention énergique pour accélérer leur disparition : nous réserverons d'ailleurs à cette liquidation une attention vigilante.

Un mot encore des économats d'usine. En déplaçant la charge des principaux frais de distribution sur le coût de la production, en évitant des charges fiscales réglementaires, les entreprises qui possèdent ces services se livrent à une concurrence anormale.

Le problème est assurément complexe, mais les mesures prises à cet effet par le gouvernement français peuvent servir de base pour l'étude de cette question par une commission dans laquelle tous les intéressés devraient être équitablement représentés.

Tout ceci, monsieur le ministre, vous montre l'étendue de ce qui reste à faire dans ce secteur. Je reconnais que cette étendue est votre meilleure excuse d'avoir si peu réalisé sur ce plan de votre mission. (Rires.)

Je crois que l'administration simultanée des départements des affaires économiques et des classes moyennes est une tâche trop lourde, trop vaste pour un seul homme, quels que soient sa compétence, son dynamisme et sa bonne volonté.

M. Bohy. — La dernière partie de la phrase est gentille. (Sourires.)

M. Vanden Boeynants. — Certes, ce n'est pas la première fois qu'on suggère la création d'un ministère des classes moyennes, et j'aurais voulu réserver à cette suggestion un exposé plus détaillé que ne l'autorise le cadre de cette discussion : je me bornerai dès lors à présenter à la Chambre certaines considérations qui me paraissent fondamentales.

Ecartons d'abord l'objection habituelle suivant laquelle il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre des ministères, puisqu'il existe déjà un département des classes moyennes.

Paralle existence n'a pas empêché la carence actuelle, ni le fait que, de l'avis de bien des membres de cette assemblée, le problème des classes moyennes comme tel reste posé; d'autre part, les difficultés d'ordre technique ne peuvent entrer en ligne de compte quand il s'agit de réaliser un objectif d'une importance essentielle.

Quand on sait ce que représentent, quantitativement et qualitativement, les classes moyennes en Belgique, quand on connaît les problèmes spécifiques qui sont à résoudre suivant une technique appropriée, technique inexistante à l'heure actuelle, on peut en déduire que ce ministère ne serait pas un département de défense d'intérêts particuliers.

Le potentiel des classes moyennes artisanales et commerciales s'élève à 566,649 établissements, répartis en 423,498 entreprises commerciales et 143,151 entreprises artisanales.

L'effectif total des établissements industriels et commerciaux en Belgique s'élève à 598,359 : la participation des classes moyennes dans la structure industrielle et commerciale du pays atteint donc 94,6 p. c. de l'effectif total.

Je précise que ces chiffres émanent d'une source officielle et toute récente, et que je n'ai inclus dans les entreprises des classes moyennes que celles employant au maximum quatre personnes.

Les classes moyennes ont perdu l'étiquette « bourgeoisie casée, style XIX^e siècle », et elles se distinguent socialement de moins en moins des salariés.

Il n'en reste pas moins vrai que, pour un pays comme le nôtre, il est essentiel qu'existe dans son sein une masse suffisamment importante et forte de citoyens vivant, en une certaine mesure, de façon indépendante et sous leur propre responsabilité.

Cette masse est appelée à assurer une sorte d'élasticité sociale à la nation, à établir l'élément modérateur entre les groupements collectivement et puissamment organisés de la société moderne.

Le maintien de cette classe peut seul faire obstacle à un nouveau glissement de l'homme et de son travail vers la masse, le type en série, problème de notre temps. Il pose dans la conjoncture politique, chez nous et au-delà de nos frontières, le problème de l'initiative privée, de la liberté personnelle.

Un ministère étudiant d'une façon plus concrète les problèmes posés aux classes moyennes, s'inspirant davantage des aspirations de celles-ci, recherchant les formules et la technique adéquates, évitant l'erreur de vouloir appliquer à ce secteur les mêmes solutions qu'à celui de la grande industrie, disposant de moyens d'action moins limités que l'actuel département, pourrait rendre à la masse de nos travailleurs indépendants la confiance dans leurs destinées, confiance aujourd'hui fort ébranlée et coopérer efficacement à leur organisation. Tout cela dans l'intérêt général...

La structure même de l'actuel département des classes moyennes et le rôle obscur, sinon confidentiel et limité de « commissions d'étude » où il est confiné, ne lui permet pas de remplir ce rôle de « moteur », qui est indispensable pour vivifier ce secteur.

Cet objectif est tellement vaste, qui je regrette de ne pouvoir l'approfondir ici, il comporte tant de problèmes dont la réalisation est faite de tant de variantes et exigent une adaptation psychologique si importante, qu'il dépasse les possibilités d'un seul homme

lorsque celui-ci doit, de surcroît, faire face à d'autres tâches aussi complexes et aussi importantes que celles d'un ministre des affaires économiques.

Je n'ai pas eu la prétention, monsieur le ministre, de donner à mon intervention un tour académique ou scientifique; peut-être ne vous a-t-elle pas toujours été agréable, mais je crois ne pas avoir mérité le reproche d'exagération ou de parti pris systématique. Les réalités économiques, sociales et professionnelles m'en ont fourni la matière.

Et c'est pourquoi j'y attire une dernière fois votre très sérieuse attention, espérant, au surplus, que vos explications me permettront de voter votre budget. (Exclamations et applaudissements sur les bancs libéraux et socialistes et sur quelques bancs sociaux-chrétiens.)

De heer voorzitter. — Het woord is aan de heer Detiège.

De heer Detiège (op het spreekgestoelte). — Mevrouwen, mijne heren, in tegenstelling met de gemandateerde woordvoerder van de christelijke volkspartij zal ik trachten een gematigde speech uit te spreken. Ik zal niet ingaan op de argumenten van de achtbare heer Vanden Boeynants; ik laat die taak over aan de heer minister. Laat mij alleenlijk zeggen dat wij de indruk hebben, dat de christen middenstand niet erg tevreden schijnt over het regeringsbeleid...

M. Demuyter. — Cela branle dans le manche!

De heer Detiège. — ... en dat wij vroeger overschot van gelijk hadden wanneer wij hier herhaaldelijk hebben aangeklaagd de grote traagheid waarmede de middenstandsproblemen in ons land worden behandeld. Ik geloof tevens dat degenen die beweerden dat het ogenblik gunstig is voor de Belgische socialistische partij om nieuwe verkiezingen te houden, volledig gelijk hadden en dat een degelijke raadpleging van de openbare mening gedaan zou maken met de meerderheid van de C. V. P. en met de huidige regering.

Maar keren wij terug tot het debat. Wij zien, mijnheer de minister, dat, in tegenstelling met sommige andere begrotingen, het wel een hele tijd geleden is dat wij in de Kamer de gelegenheid hebben gehad te praten over de begroting van economische zaken. Weer zien wij vóór ons een nieuwe minister! Werkelijk, de titularissen voor het departement van economische zaken volgen zich snel op en wij zijn verplicht sommige dingen te herhalen die wij bij vroegere gelegenheden hebben gezegd, juist omdat wij een nieuw gezicht vóór ons hebben en omdat wij menen dat de nieuwe titularis, die deel heeft genomen aan onze vroegere besprekingen in de commissie en in de Kamer, vatbaar zal zijn voor de argumenten die wij willen ontwikkelen.

Vóór ons zit dus de minister van economische zaken en middenstand. Na de tussenkomst van de achtbare heer Vanden Boeynants zouden wij kunnen schrappen « middenstand »; dan blijft alleen « economische zaken », en dat laat mij toe te zeggen : het is een grote titel voor een klein ministerie. Dat leert ons trouwens de begroting. Ten slotte, welke departementen heeft dat ministerie? Wij hebben het departement algemene diensten; dat zegt ons niets. Wij hebben het departement documentatie en algemene studie; dat zegt ons ook niets. Dan hebben wij handel en nijverheid; daarvan is de betekenis natuurlijk zeer duidelijk. Wij hebben Middenstandswezen, Nationaal Instituut voor de Statistiek en Mijnwezen. Ik zeg dat dit arbeidsveld zeer beperkt is voor een minister van economische zaken en middenstand.

Laat mij er onmiddellijk aan toevoegen dat wij de overtuiging hebben dat het niet de minister van economische zaken en middenstand is die de economische politiek van ons land leidt, maar wel de eerste-minister, de heer Pholien. Het is inderdaad de heer Pholien die aan het hoofd staat van wat er overgebleven is van wat eens het departement is geweest van de economische coördinatie. Het is diezelfde heer Pholien die voorzitter is van het interministerieel comité voor de economische coördinatie. Daarbij dient dan gevoegd dat talrijke andere departementen de economische problemen in dit land behandelen, departementen waarop de minister van economische zaken zeer weinig of in het geheel geen vat heeft. In die omstandigheden moet ik onderlijnen dat het ons werkelijk spijt dat wij geen gehoor vinden wanneer wij hier tot vervelens toe herhalen dat wij de mening toegedaan zijn, dat het verkeerd is geweest het departement voor de economische coördinatie af te schaffen.

En zeker, wanneer het gebeurd was, die taak op te dragen aan de eerste-minister. In dit geval, dus bij de afschaffing, ware het de minister van economische zaken geweest die hiervoor in aanmerking kwam. Trouwens, de heer Duvieusart zag het probleem

door die bril. Wij betreuen dat de economische coördinatie is afgeschaft en dat, na die afschaffing, dit departement toegevoegd werd en onder de bevoegdheid werd gesteld van de eerste-minister. Zelfs al had de minister van economische zaken die taak voor zijn rekening genomen, dan ware dat nog geen oplossing, want het verwezenlijken van de economische coördinatie is zeer zwaar. De kwestie werd gedebatteerd in de commissie en de heer minister heeft ons daar een antwoord gegeven dat ons niet bevult en afwijkt van de mening die hij vroeger had, wanneer het probleem bij vorige gelegenheden besproken is geworden.

Ik lees in het verslag van de achtbare heer De Clerck dat de heer minister geantwoord heeft op de vraag of het niet verkeerd was het departement van economische coördinatie af te schaffen, dat hij de mening is toegedaan « dat coördinatie onder de verschillende departementen niet bevorderd wordt door het tussenschakelen van een nieuw zelfstandig administratief apparaat, maar wel door het aankweken van een geest van collaboratie in de verschillende bestaande departementen ».

In tegenstelling met zijn voorganger voegt hij er aan toe « dat het interministerieel comité dit doel nastreeft en reeds merkwaardige resultaten heeft bereikt », en verder, dat « de problemen die op dit administratief plan niet tot een oplossing komen, overgedragen worden naar het ministerieel comité voor economische coördinatie, dat systematisch en met soepelheid de coördinatie verzekert onder alle betrokken departementen ».

Mevrouwen, mijne heren, ik onderlijn de woorden « systematisch » en « met soepelheid ». Werkelijk, het optimisme van onze strategische economen schijnt geen grenzen te kennen en is meer dan verbaasd. Sinds wij de gelegenheid hadden in de commissie over de begroting te praten, is er wel wat veranderd. Wij hebben daar antwoord gekregen op tal van vragen, maar wat de economische politiek betreft, is er sindsdien heel wat gebeurd. Nochtans wil ik terugkomen op die besprekingen in de commissie en zeker op het verslag van de heer Desmedt, uitgebracht in naam van de Senaatscommissie van economische zaken en middenstand, omdat in dat alleszins merkwaardige document passages voorkomen waarover wij, van de zijde van de regering en van de C. V. P., opklaringen verwachten. Laat mij zeggen dat het document dagtekent van 25 Januari en dat sindsdien sommige gebeurtenissen een ander aspect hebben gekregen. Maar wat de werkloosheid betreft, staat er een zin waar ik de aandacht van de Kamer wil op vestigen. Deze zin luidt : « Spijts een te grote werkloosheid is de werkverschaffing geen acuut probleem. » Ik herhaal, mevrouwen, mijne heren, spijs een te grote werkloosheid is de werkverschaffing geen acuut vraagstuk. Laat ons nu vragen aan de heer minister Coppé, aan de regering en aan de C. V. P. of zij akkoord gaan met die zinssnede, die de mening schijnt te weerspiegelen van een C. V. P.-senator, waarvan de naam klank geeft in economische aangelegenheden. Wij, Belgische socialistische partij, gaan daar niet mee akkoord. Wij hebben als eerste punt op ons programma « volledige werkverschaffing ».

Ziedaar het standpunt van de Belgische socialistische partij. Ik vraag u, heren van de C. V. P., welk is uw standpunt? Ik vraag het u, te meer daar de achtbare senator De Smet, op bladzijde 11 van hetzelfde verslag, schrijft : « De 190,000 volledige en gedeeltelijke werklozen van de maand November 1950 vertegenwoordigen 4 à 5 miljoen verloren werkdagen per maand. » Dus ongeveer 7.5 milliard frank aan loonverlies per jaar!

Wanneer men met dergelijke argumenten blijft volhouden, mijnheer de minister, dat de werkverschaffing geen acuut vraagstuk is, dan geloof ik dat wij ongelijk zouden hebben nog verder bij de zaak te blijven stilstaan en te zoeken naar een vergelijk.

Want inderdaad, de vaststelling van het feit en de gevolgtrekking van de achtbare senator zijn onmogelijk samen te rijmen.

Verder zien wij dat de verslaggever zich zorgen maakt « over de behoorlijke aanvulling van 's lands voorziening in basisproducten »? Ik maak van de gelegenheid gebruik om dat probleem op mijn beurt terug naar voren te brengen en u de vraag te stellen : Is er dan, thans, geen reden tot bezorgdheid meer?

Ik citeer verder : « De regering moet een politiek voeren om de belegging van de winsten in haar leningen te bevorderen; ten deze het vertrouwen herstellen, is een zeer dringende taak. » Zo schrijft senator De Smet in Januari 1951. En ik stel dan op mijn beurt de vraag, als lid van de oppositie : Hoever zijn wij, op dat terrein, gevorderd?

Een speciale commissie besloot eveneens tot de modernisering en de mechanisatie van onze steenkoolnijverheid, of, ten minste, besloot dat deze zouden moeten doorgevoerd worden in een sneller tempo. Dat was in Januari 1951. Ik stel weer de vraag op mijn beurt : Werd, in dat verband, tot op heden, vooruitgang geboekt?

Verder vind ik in het verslag : « Bij een besluit van 25 September 1950 werd het wapen gesmeed om een heilzame invloed uit te oefenen op de prijsstijgingen. » Laat me toe u te vragen,

mijnheer de minister, in hoeverre u er zelf van overtuigd zijt dat dit wapen hanteerbaar is. Trouwens, in welke mate heeft de regering er gebruik van gemaakt?

Ten slotte, hoopte de verslaggever dat België een betere behandeling zou genieten bij de verdeling van de derde annuïteit van de Marshall-hulp.

In het licht van de laatste gebeurtenissen stel ik de vraag : In hoeverre werd dit verwezenlijkt?

De heer Spinoy. — Chut...! Niet te luid op! (*Gelach links.*)

De heer Detiège. — Inderdaad, dat is voor volgende week. Ik zal er dus maar zachtjes over heenglijden en, om de heren van de C. V. P. niet voortijdig op de pijnbank te leggen, teruggrijpen naar het verslag van senator De Smet. Wat daarin voorkomt, is reeds erg genoeg én voor de C. V. P., én voor de regering.

Ik breng ook in herinnering, dat ik reeds meermaals met klem heb aangedrongen op een verbetering van onze statistieken, en in hoofdzaak wat betreft de statistieken van het nationaal inkomen. Ik vind het werkelijk betreurenswaardig dat wij, in 1951, nog moeten lezen in een verslag zoals dat van de heer De Smet : « Economisten hebben berekend, dat de wapenproductie het globaal nationaal inkomen in 1950 met zowat 5 à 10 t. h. kan verhogen. »

Indien wij moeten oordelen aan de hand van zulke « juiste » gegevens en van zulke « onberispelijke » statistieken, dan zal dit oordeel zeker niet zijn wat het zou moeten zijn.

Versta me wel, ik spreek hier geen blaam uit aan het adres van ons Nationaal Instituut voor Statistiek. Daar wordt geijverd om het apparaat zo goed mogelijk in orde te brengen. Maar ik maak hier wel een verwijt aan diegenen die de middelen moeten ter hand stellen van het Nationaal Instituut, die aan dit laatste moeten toelaten naar behoren zijn zeer belangrijke rol te vervullen.

Is het denkbaar dat in onze tijd wij nog steeds niet kunnen beschikken over een statistiek van ons nationaal inkomen? Het is eenvoudig ongelofelijk.

Wij hadden, en wij hebben nog, een commissie « belast met de studie van de berekeningsmethode alsmede van het vaststellen van het nationaal inkomen. » En de minister zei ons in de commissie, wanneer het probleem ter sprake kwam, dat die commissie de methodes bestudeerde en op dat ogenblik aarzelde tussen twee systemen. Wij hebben hem dan gevraagd, zo mogelijk, die aarzeling te doen verdwijnen en de commissie tot een conclusie van haar besprekingen te brengen. Nu hebben wij vastgesteld dat het ogenschijnlijk zover gekomen is, want in het verslag wordt thans gezegd dat de goede methode is gevonden en dat het stelsel, door de commissie aangenomen, als definitief wordt aanzien. Ik vraag de heer minister de bevestiging van deze vooropzetting van de verslaggever, die dus verder gaat dan de verklaringen van de minister in de commissie. Ik vraag hem tevens ons een gedacht te geven van de verdere verloop van de werkzaamheden, want zowel op het gebied van de verdeling als van de distributie hebben wij behoefte aan juiste statistieken om deze vraagstukken te behandelen.

Wanneer men spreekt over verdeling en men geen statistieken van het nationaal inkomen heeft, dan spreekt men over zaken dat men niet kan behandelen omdat de onmisbare elementen tot beoordeling ontbreken, en wanneer men over problemen van de distributie spreekt zonder juiste statistieken, dan is dat een bespreking in het vage, zonder het minste praktisch nut.

Wat het verleden betreft, zal ik het hierbij laten; ik ben niet de enige gemandateerde spreker van mijn groep. Doch, ik zou u nog willen in herinnering brengen de indruk die ik had bij de besprekingen in de commissie, vóór het parlementaire verlot, namelijk dat men ons wou voorspiegelen dat wij, in België, in een lui-lekkerland leefden. Of men nu sprak over productie, over circulatieproblemen, over verdeling, het was alles uitstekend. Alles gaat naar wens. Productie : uitstekend; cijfers met de vleet; het is nooit zo goed geweest; recordcijfers overal. Maar, zegt het verslag van de « Société Générale », onze kostprijzen zijn te hoog, en dat is ten slotte iets waarover wij ons zouden moeten buigen. Wat de circulatie betreft, gaat alles naar wens; maar, zegt de heer De Smet in zijn verslag, met het krediet van de Staat is het zeer droevig gesteld... en dit is voor ons van zeer groot belang, en dit stelt ook problemen die moeten besproken worden. Wat betreft de verdeling, op gebied van prijzen en lonen, kraait men geen victorie. Hoe zou het kunnen? Men moet de gemoedstoestand van de arbeidersklas kennen om te weten hoe het gesteld is met het probleem der prijzen en lonen. Niettegenstaande, lezen wij in het verslag van de « Société Générale » dat de lonen in dit land te hoog zijn. Natuurlijk wordt over de steeds stijgende dividenden gezwegen. Zo was het gisteren, hoe is het vandaag?

Ik meen dat de regering vandaag, of misschien morgen, bij monde van de heer minister van economische zaken, hier op deze tribune getuigenis zal afleggen van hetzelfde optimisme. Waarom? Omdat de regering zich, zoals enkele maanden geleden, zal blijven blind staren op de huidige « boom » die het gevolg is van de herbewapeningsroes, die zich overal manifesteert.

Bij een vorige gelegenheid heeft de minister van financiën mij het verwijt gemaakt dat ik een citaat gaf dat meer dan veertien dagen oud was. Ik neem nu *Agefi* van 16 April en ik lees daarin dingen die mij sterken in de verzekering dat wij wederom gaan stuiten op een optimisme dat door een van mijn voorgangers nader werd gekwalificeerd.

Hier volgen de stukjes in kwestie :

« Le rythme du réarmement ne subira aucun ralentissement du fait des perspectives meilleures en Corée ou, éventuellement, de la fin de la guerre. Ces deux aspects de la situation ne sont pas liés.

» Les troupes américaines en Allemagne envisagent de placer de grosses commandes dans plusieurs pays de l'Europe.

» On peut considérer que l'expansion de l'activité industrielle va s'amplifier encore sensiblement, non seulement dans la métallurgie, mais dans les autres secteurs, comme la cimenterie, le textile, etc. »

Dat voor wat betreft onze industriële productie.

En nu voor wat de heurs aangaat :

« Aux prix actuels, les marchés des bonnes valeurs sont étroitement surveillés et tout abaissement de cours déclenche automatiquement des demandes. »

Verder wat betreft onze buitenlandse handel :

« Les importations belges se sont élevées, en mars, à 12,000 millions de francs. Ce chiffre marque un nouveau record absolu. On sait qu'un record a été établi également pour le même mois pour les exportations, qui ont atteint 11,705 millions. »

En de conclusie daarvan is natuurlijk dat deze cijfers de weerslag zijn van de algemene expansie van onze industriële activiteit. Alles gaat voor het best, alles is in orde in het land.

Doch zouden wij desaan gaande enkele vragen willen stellen. Bij voorbeeld, is er, wat de stijging van onze buitenlandse handel betreft, wel rekening gehouden met de prijzenstijging? Neen.

Het volstaat niet te zeggen voor welke bedragen werd uitgevoerd, van meer belang is te weten welke hoeveelheden werden uitgevoerd. Van belang is, ten slotte, de hoeveelheid arbeidskracht, die in het vervaardigen van de uitgevoerde producten gebezigd is geworden.

Ik wil nog een andere vraag stellen. Zij is actueel, maar ik hoop toch dat de heer minister mij zal kunnen antwoorden. Welke zullen de gevolgen zijn van de loonsverhoging van 5 t. h. toegestaan aan de mijnarbeiders op 15 April jl.?

In welke mate zal ze een stijging van de kolonprijzen voor gevolg hebben en in hoever zullen de nijverheden, inzonderheid de scheidkundige nijverheden, hierdoor worden getroffen?

Een tweede vraag, eveneens geïnspireerd door de *Agence économique et financière* :

« La portée des récentes mesures de libération dans le cadre de l'O. E. C. E. ne résout guère le problème de l'approvisionnement en matières premières, problème dont la solution est indispensable à toute expansion de nos exportations. »

Ten slotte, een opmerking in verband met het spaarwezen. Hier ga ik ten rade bij de Spaarkas. Wat zegt men daar?

« Le déficit croissant doit surtout être mis en corrélation avec la hausse du coût de la vie, laquelle amène une partie du public à faire des achats anticipés, cependant que les personnes à revenus modestes sont obligées de faire appel à leurs économies. »

Dat zeggen wij niet, doch de woordvoerders van de Spaarkas. Het is duidelijk, het is de waarheid. Het gaat niet goed in ons land; de mensen met bescheiden middelen moeten beroep doen op hun spaarcenten om rond te komen op dit ogenblik. Wij, socialisten, zullen dan ook weldra in deze Kamer wetsvoorstellen indienen waarbij de inkomsten van degenen die afhangen van de maatschappelijke zekerheid zullen worden herzien en aangepast aan de huidige kostprijs van het leven.

Die enkele opmerkingen volstaan, mijns inziens, om aan te tonen dat de zaken niet zo eenvoudig zijn en dat wij het optimisme dat hier herhaaldelijk tot uiting komt wel kunnen weglaten, vandaag en ook morgen.

Ik zou in die zin kunnen verder gaan, maar ik wil ook even het probleem van de werkloosheid aanraken, of ten minste een bijzonder aspect van de werkloosheid, omdat mij dat meer bepaald interesseert.

In de huidige voorwaarden, en zonder daaraan overwegingen te verbinden die moeten leiden tot de werkelijke oplossing van dat vraagstuk, is er voor het Vlaamse land slechts heil te verwachten van openbare werken en woningbouw. Wij hebben die hoop gekoesterd een hele tijd, maar reeds verscheidene maanden hebben wij die hoop laten varen. Waarom? De openbare werken moeten worden uitgevoerd door de Staat en door de ondergeschikte openbare besturen. Die ondergeschikte openbare besturen, dus hoofdzakelijk de gemeenten, hangen af van de regering, wat de subsidies betreft. Deze komen van de Staat, die ook zijn eigen openbare werken financiert. En alles houdt verband met het feit of er centen zijn of niet, wat zeggen wil of er leningsmogelijkheid is of niet. Na de bespreking van de begroting van de openbare schuld moet ik u zeggen dat ik in dat verband niet de minste illusie meer heb.

In het blad *Huisvesting* heb ik een artikel gelezen van professor Baudhuin over woningbouw, en hij zegt, in feite, dat de woningbouw in ons land werd gedaan met de hulp van inflatiebiljetten, die de goede gang van ons economisch en monetair systeem in het gedrang brengen. Als dat nu ook weer de mening is van de regering, dan moeten wij ook in de tweede sector, dus in de sector van de woningbouw, niet de minste illusie meer hebben. Daarbij komt dan ook nog de circulaire van het ministerie van binnenlandse zaken van 6 Januari 1951, die het de gemeenten niet gemakkelijk maakt om openbare werken uit te voeren, maar quasi onmogelijk, en nochtans het is onontbeerlijk willen wij iets doen voor de werklozen.

Het vraagstuk van de werkloosheid wordt in al de streken van het land natuurlijk niet op dezelfde wijze bekeken.

Er is een verschil tussen Vlaanderen en Wallonië, en gelukkig voor Wallonië, maar het zwarte punt van de werkloosheid ligt in Vlaanderen, en dan nog zijn bepaalde gedeelten van de Vlaamse gewesten bijzonder geteisterd.

Ik zal u een enkel voorbeeld geven : voor het arrondissement Antwerpen alleen telt men 40,000 werklozen; voor Mechelen, 10,000, en voor Turnhout ook 10,000; dus samen 60,000 werklozen in één enkele provincie van ons land.

Wanneer wij de buitengewone begroting hebben besproken in de commissie van financiën waren wij bijna allen akkoord geraakt om te zeggen dat de openbare werken vooral moesten uitgevoerd worden in de streken die bijzonder geteisterd waren door de werkloosheid.

Daarmede waren de achtbare heer minister van openbare werken, op dat ogenblik de heer Coppé, en talrijke partijgenoten van hem 't akkoord.

Vandaag is de heer Coppé minister van economische zaken, maar hij laat gewoon weg begaan.

Wij zullen de gelegenheid hebben de begroting van buitengewone ontvangsten en uitgaven te bespreken en uit die bespreking zal blijken dat in die provinciën waar het grootste aantal werklozen bestaat men de minste openbare werken uitvoert en dat niets gedaan wordt om de taak van die geteisterde gewesten te vergemakkelijken. Dit betreft niet alleen de minister van openbare werken, maar ook zijn collega van het ministerie van economische zaken, want de werkloosheid is niet alleen een sociaal, maar ook een economisch probleem.

Ik heb redenen om over de inzichten van die ministers te twijfelen wat betreft hun houding jegens de geteisterde gewesten. De uitspraak van senator De Smet was duidelijk. Er is geen enkele stem opgegaan in de rangen van de C. V. P. om er tegen te protesteren.

Alles wat nu gebeurt op economisch gebied in het land getuigt van gemis aan leiding en gemis aan planning.

In zoverre ik daaraan nog mocht twijfelen, heb ik mij slechts de werkzaamheden van het Vlaams socialistisch congres te Mechelen te herinneren om mij in die overtuiging te sterken.

Enkele ministers zijn naar Washington gaan kijken, en laat ons ook kijken naar Washington.

Ziehier wat ik lees in dat verband :

« Le gouvernement de Washington vient de décider la création pour son propre compte d'usines destinées à certaines fabrications militaires, afin d'amplifier encore le rythme du réarmement. »

In de Verenigde Staten wordt dus het gemis aan initiatief van de particuliere sector dadelijk verholpen van overheidswege. Dat is wat wij hier verlangen, wat wij eisen. Maar om die leemte aan te vullen en om het gebrek, de tekortkomingen goed te maken van de « captains of industry » die eens de scepter hebben gezwaaid van het financieelkapitaal en het industriekapitaal, moet ge natuurlijk een overzicht hebben van heel de economische bedrijvigheid en de hefboom in handen hebben en kunnen bedienen. Dat kunt ge niet zonder planning; er is geen leiding zonder planning en er is ook geen resultaat zonder leiding.

Een tweede voorbeeld, weer uit de Verenigde Staten. Waarom vreen de woorden leiding en planning uit te spreken? In de Verenigde Staten heeft men het « controlled materials plan » terug in voege gebracht omdat men het noodzakelijk acht.

Hoe wilt ge een land economisch in orde brengen wanneer er geen eenheid is in de leiding? Het volstaat toch niet dat er een « Société Générale », een « Banque de Bruxelles » en een Kredietbank voor Handel en Nijverheid bestaan, om te zeggen : « Die doen wat zij kunnen, nu moet de Staat niets meer verrichten. » Die periode is lang voorbij. Ik geloof dat de gemeenschap tot taak heeft het huishouden te leiden.

Wat nu met de nieuwe nijverheden? Te Antwerpen zien we een petroleumraffinerij van wereldformaat uit de grond komen. Dat was een prachtig initiatief, het resultaat van een gezond inzicht in de economische politiek en in de economische noodwendigheden en behoeften van dit land. Maar wat is er op gevolgd? Weinig of niets. Laat mij toe aan een Vlaams minister even te spreken over de Vlaamse havens. U zult misschien zeggen dat de havens u niet interesseren. Ik zeg u dat het niet waar is; de havens interesseren niet alleen de minister van verkeerswezen. Trouwens, het departement van verkeerswezen is niet ingericht om de havenproblemen te behandelen; wij hebben geen instrument in het centraal bestuur om havens en havenproblemen te behandelen; er zijn verschillende departementen in betrokken en er is geen sprake van coördinatie.

Maar in verband met de nieuwe nijverheden wil ik bijzonder de aandacht trekken van de Kamer op het feit dat de havens hierin een zeer grote rol kunnen vervullen, en ik bedoel dan voornamelijk Antwerpen en Gent. De nieuwe nijverheden zullen daarenboven de distributiefunctie van de havens meer en meer tot ontwikkeling brengen, en dat is noodzakelijk. Ik spreek hier niet alleen over « een » havenpolitiek, maar wel over « de » nationale havenpolitiek.

Hier verwijs ik naar een nota gehecht aan de resolutie gestemd bij algemene stemmen door het Vlaams socialistisch congres te Mechelen.

Wij vragen uw volledige aandacht, mijnheer de minister, en deze van de regering voor een nationale havenpolitiek. Wij steunen ons op het argument dat Antwerpen en Gent een sleutelpositie innemen in de Belgische economie en dat deze steden in het licht van de exportbevordering een essentiële taak te vervullen hebben. Ze zijn een bindteken tussen de nationale economie en de overzeese afzetgebieden. De doorvoer levert belangrijke inkomsten op voor het land. De grote omvang van de doorvoer te Antwerpen belicht duidelijk de grote betekenis van deze havens als deviezenaanbrenger.

Dat zijn zoveel redenen om u aan het probleem te interesseren, en moest u de bedrijvigheid van die havens kunnen zien, u zoudt overtuigd zijn van het grote belang van dit instrument voor de nationale economie van het ganse land.

Die havens hebben uw hulp nodig en wij hopen dat ge het uwe zult bijbrengen om de oplossing te bekomen die nodig is niet alleen in het belang van het Vlaamse land, maar in het belang van de economie van het ganse land.

In verband met de nieuwe nijverheden wil ik ook nog een woordje reppen over de diamantnijverheid. De herbewapening heeft als gevolg gehad een behoefte zonder voorgaande aan nijverheidsdiamant. Wij vragen u wat er gedaan werd om die nijverheid te ontwikkelen. Wij beschikken over de grondstof, want Congo is de grote leverancier van nijverheidsdiamant. Wij hebben ook de arbeidskracht, dus alle noodzakelijke elementen om die nijverheid tot welvaart te brengen.

Hiermede, mevrouwen, mijne heren, kan ik concluderen. Wij hebben de indruk, de zekerheid, dat de regering leeft van de ene dag in de andere. Wij hebben de overtuiging dat het schip, om de geliefkoosde formule van de achtbare heer eerste-minister te gebruiken, geen vaste koers volgt. Wij stellen ons angstvallig de vraag : Wat is het doel en wat zijn de middelen? Wij vragen u een duidelijk antwoord. Hoe komt gij tot een bundeling van alle economische krachten zonder ordening en orientatie thans met het oog op de weerbaarheid van dit land en, voor de toekomst, met het oog op het levensbehoud van België? Die vraag stellen, is uw politiek en de regering veroordelen. Vandaag zeggen we u dat wij niet zullen rusten tot het ogenblik zal aangebroken zijn dat het land daarover zal kunnen oordelen. Wij zijn overtuigd dat op dat ogenblik het oordeel van het land afkeurend zal klinken en dat het gedaan zal zijn met uw meerderheid en met de huidige regering. *(Toejulchingen op de socialistische en liberale banken.)*

M. le président. — La parole est à M. Van Doorne.

M. Van Doorne (à la tribune). — Mesdames, messieurs, l'honorable M. Vanden Boeynants a si bien exposé le point de vue libéral *(rires ironiques sur les bancs socialistes)*, que je pourrais presque me dispenser d'intervenir dans ce débat en tant que libéral. Aussi, pour ne pas tomber dans des répétitions, serai-je bref.

La discussion du budget des affaires économiques coïncide, cette fois, avec une période de haute conjoncture dans de nombreux secteurs de notre activité industrielle, activité dont la continuité semble assurée, pour quelque temps au moins. Après un moment de dépression, vers la fin du premier semestre de 1950, alors que nos salaires et les charges de toutes espèces commençaient à peser sur nos possibilités d'exportation, un revirement s'est heureusement produit et n'a cessé de s'amplifier, de telle façon que, en ce moment, notre activité a atteint un niveau particulièrement élevé, dépassant sensiblement l'indice le plus élevé de l'année 1939. Cette situation, pour satisfaisante qu'elle puisse paraître, n'est cependant pas aussi saine qu'on pourrait bien se l'imaginer. En effet, si, en ce moment, nous connaissons une activité accrue, elle est non seulement le résultat d'une tension internationale dangereusement proche de la guerre, mais elle détourne de sa destination productive, et cela aux fins de stockage et peut-être de destruction totale, une grande partie de notre production, provoquant ainsi un danger d'inflation et d'avalissement de notre monnaie.

Nous ferons donc bien de nous méfier d'une activité acquise dans ces conditions, et il ne faudrait surtout pas y voir la confirmation de notre capacité de concurrence sur les marchés mondiaux; des écarts appréciables au point de vue de nos prix de revient continuent, malgré tout, à nous maintenir dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de la concurrence étrangère et ce n'est qu'à la faveur de circonstances toutes spéciales que ces écarts ne constituent pas un obstacle à notre expansion commerciale et industrielle. C'est là, monsieur le ministre, un aspect de notre situation économique que, à aucun moment, nous ne pouvons perdre de vue. Il suffit de songer à ce que serait notre situation au cas où, brusquement, une paix mondiale assurée — que nous souhaitons tous, que nous voudrions voir se réaliser dès demain — permettrait de renoncer aux dépenses de réarmement. Qui pourrait en douter que pour la Belgique, avec ses prix de revient trop élevés, ce serait la crise la plus grave de son histoire économique?

Dans sa réponse aux orateurs, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1951, M. le ministre des finances a déclaré que les charges fiscales qui pèsent sur notre économie ne sont pas plus lourdes que celles qui frappent l'économie de nos voisins.

C'est peut-être vrai en ce qui concerne les charges fiscales, mais c'est une erreur de juger fragmentairement de l'incidence des charges; il faut les considérer dans leur ensemble, en tenant compte de tous les facteurs qui nous mettent en infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Or, il n'y a pas que les charges fiscales qui pèsent sur notre économie. Il y a aussi les lois sociales, et il faut aussi tenir compte des salaires, lesquels sont plus élevés chez nous que chez nos concurrents.

Dans ces conditions, il n'y a pas de doute que l'économie belge est bien plus lourdement frappée que celle de nos voisins et que le jour où nous serons acculés à la lutte économique à outrance, cet état de choses ne pourra manquer d'être néfaste, sinon mortel, pour l'économie nationale.

Et il en sera d'autant plus ainsi, que, d'autre part, nos industries sont très en retard au point de vue modernisation de l'outillage. La plupart de nos usines travaillent actuellement avec un matériel datant de vingt à trente ans, dont la production est largement dépassée par l'outillage moderne. Le remplacement rapide et massif de ce matériel désuet est pour notre économie une question de vie ou de mort.

Or, le régime fiscal actuel ne laisse aucune possibilité de rééquipement massif et rapide.

Les amortissements dans le cadre de l'immunité de l'impôt, à raison de 10 p. c. de la valeur d'acquisition d'une machine, ne représentent plus à l'heure actuelle que 3 à 5 p. c. du coût du matériel neuf. Un amortissement, dans ces conditions, ne donnera les disponibilités nécessaires au remplacement qu'en vingt ou trente ans, et pour peu qu'entre-temps il y ait avalissement de la monnaie, ce qui n'a d'ailleurs cessé d'être le cas depuis plusieurs décades, il faudra attendre trente à cinquante ans pour atteindre le prix de remplacement.

Quant à recourir pour l'acquisition de matériel neuf aux bénéfices réalisés, vous savez bien, monsieur le ministre, que quand le fisc a passé, ce n'est pas avec ce qui reste du bénéfice, qui, quoi qu'on en dise, dépasse rarement de 3 à 5 p. c. du capital réellement investi, que l'industriel pourra rééquiper son usine. Inévitablement, donc, notre retard ne pourra, sous le régime actuel, que s'aggraver d'année en année et nous mettre dans une situation impossible dès le jour où réapparaîtra la dépression économique.

C'est alors que ce payera l'erreur de ne pas avoir su encourager par un large dégrèvement durant la bonne période le réinvestissement des bénéfices. Il sera trop tard alors, puisque, en temps de crise, le bénéfice disparaît.

La situation sera surtout grave pour les sociétés à caractère familial, pour la petite et moyenne industrie, qui ne pourront faire appel aux capitaux publics.

Même en cette période de haute conjoncture, la plupart de nos entreprises se débattent dans de grosses difficultés de trésorerie. Il est même des secteurs qui se trouvent à l'heure actuelle gravement menacés dans leur existence. Je vous citerai notamment l'industrie de la couperie des poils de peau de lapin, industrie exclusivement exportatrice. Au cours des douze derniers mois, sur environ trente usines que compte cette industrie, presque toutes installées dans la partie flamande du pays, six ou sept ont décidé de liquider; toutes les autres se sentent plus ou moins menacées du même sort.

Et voilà le moment que l'on choisit pour s'abattre à coups redoublés sur nos sociétés industrielles et commerciales! Voilà comment on a laissé passer ce qui est peut-être la toute dernière occasion pour éviter que nous ne soyons éliminés à titre définitif des marchés mondiaux, lorsque les circonstances nous obligeront à faire face à la lutte économique à outrance.

Monsieur le ministre, vous êtes économiste trop averti pour ne pas vous rendre compte que la politique actuelle poursuivie par le gouvernement et par une grande partie de la droite à l'égard de notre industrie doit nous conduire tout droit à la catastrophe. Je n'accepte pas l'argument, dont on se sert si volontiers, visant à justifier les charges qui pèsent sur notre économie, par le fait que ces charges seraient tout aussi lourdes chez nos voisins. Nos salaires et nos prix de revient étant beaucoup plus élevés, il nous faut une compensation par ailleurs, et cette compensation ne peut se trouver que dans des allègements dans d'autres domaines et, ainsi que je viens de l'exposer, dans les possibilités de rééquipement rapide et massif de nos entreprises industrielles par un dégrèvement important des bénéfices réinvestis.

Voilà, monsieur le ministre, ce qui devrait avant tout faire l'objet de votre sollicitude. Sans doute, les milieux industriels n'ont-ils rien à attendre de l'aile démocrate chrétienne de votre parti, seule soucieuse de surenchère syndicale. Les réformes de structure qu'elle réclame prouvent à suffisance que son unique souci est de déposséder l'industriel de son bien. Mais il en est parmi vous — et vous en êtes, monsieur le ministre, — qui ne désirent aucunement céder à cette tendance marxiste. Seulement, il ne suffit pas d'une opposition simplement passive à cette tendance; ce qu'il faut, ce sont des actes positifs, des actes qui ramèneront la confiance et la foi dans l'effort individuel, des actes qui permettront le développement de la productivité par une modernisation rapide de notre outillage.

Toutefois, ces actes ne seront efficaces que dans la mesure où ils s'accompliront sans plus tarder et que cesseront, de la part de certains milieux sociaux-chrétiens, ces menaces de mainmise sur la propriété privée, menaces qui, je puis vous l'assurer, commencent à émouvoir très sérieusement tant les milieux industriels que les classes moyennes.

C'est à ce prix que se trouvera assuré notre avenir; c'est seul à ce prix que la Belgique pourra se maintenir à l'avant-plan dans le domaine économique. Cela étant dit, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, si vous n'estimez pas, comme moi, qu'il est urgent que des mesures soient prises pour remédier aux graves problèmes que constitue l'handicap que nous subissons du fait de l'outillage vétuste et démodé d'un grand nombre de nos entreprises industrielles. Il m'intéresserait beaucoup de connaître votre sentiment à cet égard.

Pour terminer, je voudrais encore vous poser une dernière question.

Votre département a été saisi d'une demande visant à l'application d'un droit d'entrée de 18 % sur l'importation de colorants étrangers, demande qui a vivement ému l'industrie consommatrice de ces produits, et tout particulièrement celle de l'achèvement textile. Je crois savoir que vous n'avez pas encore pris position en cette affaire. Il n'en reste pas moins que la commission économique interministérielle a déjà émis un avis favorable aux demandeurs et que par la réponse donnée, concernant cette affaire, à la question de notre honorable collègue M. Lahaye, parue dans le Bulletin des *Questions et Réponses*, vous semblez vous être rallié à l'avis de cette commission, ce qui n'a pas manqué d'accroître considérablement l'inquiétude dans les milieux employant de grandes quantités de colorants.

Lorsque vous répondrez aux orateurs, j'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien me faire part de votre point de vue dans cette question et j'espère aussi que vos précisions à ce sujet seront de nature à apaiser l'inquiétude qu'ont suscitée cette demande et votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le président. — La parole est à M. Jaminet.

M. Jaminet (à la tribune). — Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, c'est dans le courant du mois de novembre 1950 que j'ai eu l'honneur de vous informer, monsieur le

ministre, de mon intention de vous poser certaines questions au sujet de la pénurie et de la mauvaise répartition des charbons domestiques.

Je tiens d'abord à vous dire que vous avez fait l'impossible pour accroître la production et même les disponibilités. Y a-t-il pénurie de charbons domestiques? Tout le monde sait que l'activité, de plus en plus croissante, des industries de base provoque dans tous les pays voisins un resserrement des disponibilités en charbons de toute nature. Nous savons que l'Allemagne a été sur le point de limiter sa production métallurgique faute de charbon, tandis que l'Angleterre était décidée à cesser toute exportation.

Les besoins de nos industries étant grandissants, nous avons vu nos stocks, qui s'élevaient à 2,682,000 tonnes en juin 1950, tomber, six mois après, à 1,387,000 tonnes, pour descendre à 782,000 tonnes fin janvier 1951.

Dès lors, la question s'est posée de savoir si le ministre des affaires économiques et des classes moyennes a interdit en temps opportun les exportations de charbon belge, notamment en ce qui concerne les catégories indispensables aux particuliers et à l'économie nationale, et, dans l'affirmative, si les instructions données ont été appliquées avec toute la rigueur voulue. Il ne s'agit pas ici d'ailleurs des envois de charbon vers la France, en contre-partie de minerais que nous recevons de ce pays.

En cette matière, une faute a été commise il y a peu de temps : les Allemands nous ont offert un tonnage de charbons anthraciteux, mais ils ont été éconduits. Je dois cependant à la vérité de dire que, devant la situation de plus en plus critique, votre département a voulu accepter le secours qui nous était ainsi offert; mais il est intervenu trop tard, l'offre était déclinée.

L'hiver long et rude a accentué la pénurie, mais tout le monde sera d'accord pour reconnaître que le parti social-chrétien n'est pas en faute, et vous moins encore, monsieur le ministre.

Je ne vous parlerai pas de la question technique, car je n'ai pas la compétence voulue pour le faire, mais il paraît certain que des améliorations s'imposent dans notre équipement minier. Si des questions d'argent s'opposent à la réalisation de ces améliorations, nous devrons cependant, si la situation actuelle doit se maintenir, décider leur exécution.

Ce qui est certain, c'est que les cokeries manquent de charbon à coke; les usines métallurgiques manquent de gros cokes et les particuliers sont dépourvus des qualités habituelles en classés 10/20, 20/30, 40/60 et même en 80/120. Les retards de fourniture aux détaillants sont d'environ dix mois, et il va de soi que les ordres donnés en juillet et août de l'an passé ne seront pas exécutés.

Lorsqu'un commerçant-détaillant s'adresse à un charbonnage, on lui répond qu'il n'y a pas de disponibilités, ou bien on lui offrira 60 tonnes de boulets... C'est ce qui se passe dans la province de Namur et dans une bonne partie du Luxembourg.

Je pourrais vous donner lecture de lettres que j'ai à mon dossier, et notamment celle du président d'une commission d'assistance publique, qui m'écrit : « J'ai demandé du charbon, et l'on me promet des boulets. Ceux-ci ne peuvent servir dans nos installations. »

Je pourrais vous montrer une autre lettre, qui émane d'un particulier de Namur, qui m'écrit : « J'ai demandé trois tonnes de charbon et pas moyen de les obtenir; mais à côté de chez moi, on a déversé 5 tonnes de charbon 10/20. Je pourrais vous citer le nom du charbonnage qui a fourni. »

Vous me direz que la situation s'améliore, que vous avez gagné la bataille de la main-d'œuvre, puisque des milliers de mineurs italiens ont préféré rester dans notre pays que de gagner l'Angleterre.

Vous me direz encore que le rendement du mineur s'améliore. Je m'en réjouis et souhaite que des grèves ne viennent pas envenimer la situation, qui déjà semble meilleure. Vous me direz peut-être aussi que le soleil va nous venir en aide, rendant les besoins moins pressants en qualités anthraciteuses. Tant mieux!

Ma's ce n'est pas tout.

Cependant, si du point de vue pénurie de charbon, nous allons pouvoir enregistrer une amélioration de la situation, je ne pense pas qu'on pourra en dire autant au point de vue de la répartition.

Nous avons vécu, après la guerre, une très triste période. On a voulu tout simplement supprimer les détaillants en charbon. Nous nous rappelons le Comptoir belge des charbons, qui voulait se réserver la grosse clientèle et fournir directement aux usines à gaz et aux usines métallurgiques. Nous avons connu Sobéchar et Sobéco, dont les bureaux se trouvaient rue de la Régence, dont d'aucuns d'entre nous se souviennent par la manière dont ils y ont été reçus. Mais je ne veux pas insister sur ces mesures d'après-guerre et je n'y fais allusion que pour rappeler que la seule manière pratique pour lutter contre le manque de charbon n'est pas de s'en prendre, par des mesures iniques, aux détaillants de charbon.

Ce problème intéresse surtout les petites gens, et en particulier les détaillants en charbon.

Vous vous êtes documenté au sujet des difficultés qu'on rencontre. Je sais que vous ne vous êtes pas contenté de la réponse qui était faite généralement : « Si, au marché du charbon, il y a beaucoup d'affolement, c'est comme pour les allumettes. »

Mais la première mesure qui s'impose, c'est de faire en sorte que les charbonnages soient des producteurs et non des commerçants en détail. Si l'on avait autorisé les charbonnages à vendre le charbon en détail à leur prix de revient en vue de faire baisser le coût de la vie, j'aurais marqué mon accord. Mais il n'en est rien. Ils vendent leur charbon au prix de détail, demandent le paiement comptant et conduisent à domicile par camions qui leur appartiennent.

En fait, vous créez ainsi trois catégories de Belges, d'abord ceux qui habitent à proximité des charbonnages, une seconde catégorie qui comprend ceux qui habitent en dehors des centres miniers, et une troisième catégorie comprenant ceux qui ont des relations amicales ou autres avec des personnalités influentes de charbonnages. Ces derniers, comme ceux de la première catégorie, peuvent s'approvisionner en charbons de toute nature. Pour les autres, il y a des boulets ou rien du tout.

Nous connaissons des cas où des mercantis viennent se présenter chez nous. Ils se sont approvisionnés à un charbonnage; ils viennent sonner à notre porte pour demander si nous voulions du charbon, bien entendu sans spécification de catégories, sans contrôle de poids ni de prix. C'est un marché que je n'appellerai pas le marché noir, car il y ressemble aussi et je l'appellerai le « marché gris ». Ce sont là des irrégularités que suscite le système actuel.

Il en résulte un tort énorme :

1° Pour les détaillants, qui se trouvent dans l'obligation de remédier une partie de leur personnel et immobiliser leur matériel;

2° Pour les chemins de fer belges, les vicinaux et la navigation, puisque les charbonnages livrent eux-mêmes du charbon de la fosse ou conduisent à domicile;

3° Pour une grande partie de la population belge qui se trouve dans l'impossibilité de se servir de leurs foyers continus ou de leur chauffage central, qui tend de plus en plus à se transformer en chauffage au mazout, ce qui constitue un autre danger.

Je crois utile, en conclusion de cette interpellation, que j'ai voulu assez brève, de vous demander, monsieur le ministre, si vous comptez prendre les mesures qui s'imposent :

a) Pour que les charbonnages se considèrent comme producteurs et non comme des commerçants en détail;

b) Pour que cessent ces transports irréguliers par camion. (Songez aux difficultés que rencontre un transporteur pour se procurer une licence de transport, même pour un rayon réduit; songez que le gouvernement doit subsidier par coups de milliards le déficit de la Société nationale des Chemins de fer belges.)

c) Pour que les détaillants en charbon, à qui vous imposez, je dirai avec rigueur, certaines mesures au point de vue contrôle des poids et des prix, puissent organiser leur commerce comme auparavant; songez, monsieur le ministre, que vous avez la défense des classes moyennes dans vos attributions;

4° Pour que tous les Belges puissent s'approvisionner comme auparavant. Si des restrictions doivent être prises il faut qu'elles soient valables pour tous.

Dans cet ordre d'idées, une étude approfondie du problème devrait être faite, et je voudrais poser quelques questions précises, qui vous feront toucher du doigt le mal dans toute son ampleur :

a) M. le ministre peut-il me donner les chiffres comparés, pour chaque mois, des fournitures faites par axe, du 1^{er} août 1950 au 1^{er} avril 1951, et du 1^{er} août 1949 au 31 juillet 1950?

M. Leburton. — Nous attendons la réponse du ministre avec curiosité.

M. Jaminet. — Le ministre ne saurait, d'ailleurs, répondre rapidement. (*Rires sur les bancs socialistes.*)

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : C'est comme pour M. Vanden Boeynants! (*Nouveaux rires.*)

M. Jaminet. — Non! Il ne saurait répondre rapidement, et je vais vous dire pourquoi. Parce que, au temps où les socialistes détenaient le pouvoir, on disposait dans ce service de quatre-vingts agents, qui ont été supprimés depuis. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Je poursuis.

M. le ministre est-il en mesure de me donner le tonnage supputé des ventes directes, par producteurs, de charbon enlevé par camion, au cours de la période du 1^{er} août 1950 au 1^{er} avril 1951?

Ne me dites pas qu'il vous est impossible de me donner ces renseignements; je sais que Cobechar et votre département reçoivent toutes indications au sujet des sorties de charbon, par catégories et par mode de transport.

Tout me porte à croire que les renseignements que vous nous fournirez seront significatifs et éloquentes, car ils nous permettraient de constater que le réarmement est le prétexte, savamment entretenu, au profit des producteurs et au préjudice des populations éloignées des centres de production ainsi que des détaillants en charbon, de cet état de chose.

Comment remédier à la situation si nous ne pouvons augmenter nos stocks par des importations massives? Comment répartirons-nous, entre tous les Belges le peu de charbon anthraciteux que nous extrayons? Je me permets, monsieur le ministre, de vous demander si vous ne pourriez limiter les ventes par axe (que ces ventes soient directes ou s'opèrent par le négoce) en les rattachant et en les réduisant au tonnage de la période de référence que j'ai citée tantôt. Ceci pourrait entraîner, comme conséquence, une augmentation des allocations de chargement par fer, par vicinal, par allège, pour tout le pays, sans restriction de zones.

J'espère que vous ferez votre possible pour répondre aux questions posées. En tout cas, beaucoup de personnes attendent un peu de réconfort, car dans certains milieux désavantagés, qu'il s'agisse de commerçants ou même de simples particuliers, on s'inquiète de l'avenir. Il s'agit, monsieur le ministre, de ne plus recommencer, au cours de l'hiver 1951-1952, la mauvaise expérience de celui qui se termine. C'est tout et c'est beaucoup. Eventuellement, à ce moment, je vous poserais d'autres questions. (*Très bien! à gauche. — Applaudissements sur les bancs du parti social-chrétien.*)

M. le président. — La parole est à M. Timmermans.

Avant qu'il prenne la parole, je tiens à vous signaler, d'accord avec lui d'ailleurs, que M. Timmermans, désirant parler de la fermeture de certains charbonnages, avait demandé l'autorisation d'étendre son interpellation aux répercussions économiques, principalement pour notre industrie minière et sa main-d'œuvre, qu'amènera la signature du plan Schuman.

J'ai fait observer à l'honorable membre que je ne pouvais pas autoriser l'extension de son interpellation, et ce pour différents motifs. D'abord, c'est que cette interpellation sur la question du plan Schuman dépasse le cadre du budget des affaires économiques; ensuite, les ministres responsables ne sont pas présents; finalement, pour le motif tout à fait pertinent, que nous serons saisis très prochainement du plan Schuman, non pas comme une mesure du pouvoir exécutif, mais comme un projet législatif, que la Chambre examinera à fond et sous tous ses aspects. Nous ne pouvons donc pas permettre que cette affaire soit rattachée à une interpellation prématurée. Il faut ici une discussion élargie, à la suite de laquelle la Chambre aura à se prononcer. Dans ces conditions, j'ai prié M. Timmermans de tenir compte de ces remarques et de se limiter à l'objet initial de son interpellation. Il aura ultérieurement l'occasion de revenir sur le plan Schuman et cela avec la liberté que j'accorde à tous les membres de cette Chambre.

M. Dejace. — Encore faut-il que le plan Schuman soit signé.

M. Jaminet. — Il le sera aujourd'hui à 5 heures.

M. le président. — Monsieur Dejace, cela ne doit pas vous étonner, c'est la règle.

M. Dejace. — Je suis heureux de vous l'entendre dire, monsieur le président.

M. Geldof. — Le parlement reste toujours le maître.

M. le président. — C'est le Roi qui signe les traités et c'est le parlement qui les ratifie ou les rejette.

Le gouvernement a évidemment toujours le droit de s'informer des situations parlementaires et extraparlimentaires, avant de conclure le traité. C'est ce qui a été fait en cette matière. Il y a eu des consultations. Dans la suite, il faudra que le parlement en discute avec toute la liberté d'esprit et l'ampleur que ce problème comporte.

Monsieur Timmermans, vous avez la parole.

M. Timmermans (à la tribune). — Mesdames, messieurs, le 13 mars 1951, au nom du groupe communiste, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre la demande d'interpellation que vous avez

vue à l'ordre du jour. Les polémiques ayant entouré les fermetures de puits dans la région liégeoise, nous démontront que d'autres charbonnages sont menacés de fermeture et que ces décisions s'inscrivent dans la préparation de l'industrie à son intégration dans le pool acier-charbon, dénommé plan Schuman.

Je suis bien obligé de me ranger à l'avis de M. le président. Mais je le regrette. Cette question est liée étroitement à l'objet de mon interpellation; d'autres charbonnages étant menacés de fermeture, j'aurais voulu m'étendre sur le plan Schuman.

Il est regrettable, par ailleurs, malgré que ce soit la règle, comme dit M. le président, que le parlement se trouve toujours devant le fait accompli. Nous savons fort bien que quand un traité est conclu, — au nom d'intérêts supérieurs, comme on nous le dit, — qu'il est bien difficile de trouver une majorité pour le rejeter. Je demande néanmoins au ministre des affaires économiques et à M. le président que le plan Schuman soit soumis aux délibérations de la commission parlementaire compétente et soit discuté par cette Chambre le plus rapidement possible.

Le groupe communiste estime que la classe ouvrière surtout serait lésée par le plan Schuman. Elle fait les plus durs sacrifices et doit savoir qui défend ses intérêts et qui s'y oppose.

Venons-en maintenant à la fermeture du siège d'Abhoos. Quelle était la situation de la société et quelle a été sa production en 1950?

L'Agefi du 3 avril 1951 nous signale que la production des deux sièges d'extraction a été de 122,000 tonnes en 1950 contre 120,000 tonnes en 1949. Les stocks se montaient au 31 décembre 1950 à 6,267 tonnes contre 7,489 tonnes au début de l'exercice.

La société a continué le développement des installations au siège de Milmort et libéré la dernière tranche des 35 p. c. de sa participation à la Centrale électrique des Hawinnes, de la société Linalux. Cette part atteint ainsi 3,600,000 francs.

Un nouveau lavoir ultra-moderne a été installé au siège des Trois-Boules.

L'actif réalisable et disponible est comptabilisé au bilan pour 30,861,427 francs contre 32,217,093 francs.

C'est vous dire qu'il était possible à une telle société de ne pas abandonner un puits qui était encore rentable et dont précisément on pouvait extraire du charbon domestique dont M. Jaminet, l'orateur précédent, a marqué la pénurie dans le pays. C'est d'autant plus vrai qu'à l'étage 125 se trouve la grande veine d'Oupeye, qui s'étend sur des hectares et qui est rentable avec très peu de frais d'investissement.

Il y a également la grande veine des Dames, qui a été exploitée peu avant la guerre : elle rapportait par ouvrier plus de 5 tonnes par jour. En plus de cela, monsieur le ministre, la grande veine des Dames avait un bon toit, d'où moins de risques d'accidents mortels comme ceux que nous déplorons ces derniers temps. Pourquoi a-t-on abandonné la veine qui était en exploitation et qu'on dénomme « la Petite Dame », et qui pouvait encore produire au moins 90,000 tonnes de charbon?

Je crois que si la société avait voulu, elle aurait pu intégrer une partie de ses bénéfices dans le développement de ce siège, et ne pas fermer un puits de cette importance.

Vous direz, monsieur le ministre, que certaines concessions ont été cédées à d'autres sociétés. Malgré cela, nous pouvons démontrer que de bons gisements de bon charbon sont définitivement abandonnés, et cela en vue de préparer notre pays à l'intégration dans le plan Schuman.

Il existe également une question particulière à ce charbonnage : en 1940, lors du déclenchement des hostilités, par suite de l'abandon du puits pendant quelques jours, l'étage 210 a été noyé. Aucun effort sérieux n'a été fait pour remettre cet étage en activité. Vos services vous auront certainement signalé que cet étage était rentable, qu'il y avait des couches de charbon d'au moins trois pieds.

Je fais un rapide calcul, et d'après les renseignements de techniciens ouvriers que nous avons consultés, on pouvait encore exploiter ce siège pendant une dizaine d'années avec profit. Il est bien regrettable que les gens qui vous entourent ne consultent pas assez ceux qui travaillent encore dans la mine.

C'est tellement vrai, que la fermeture du charbonnage a suscité la colère des mineurs, et le 9 et 10 mars, les mineurs ont fait grève spontanément dans le fond de la mine, malgré le froid, puisque vous savez, monsieur le ministre, que c'est un charbonnage situé tout près du canal Albert. Non seulement les mineurs avaient compris l'importance qu'il y a à défendre leur industrie et leur gagne-pain, mais nous avons constaté à cette occasion que les classes moyennes, dont apparemment vous êtes le défenseur, liaient leur cause à celle des mineurs qui luttaient contre la fermeture du charbonnage. Nous avons vu des gestes magnifiques de la part des petits commerçants, boulangers, bouchers, apportant

des vivres au charbonnage pour les mineurs en lutte. Ils manifestaient par là qu'ils ne voulaient pas que la région d'Herstal, où se trouve le charbonnage, périsse.

Vous savez certainement qu'à l'heure actuelle, certains petits commerçants sont obligés de chercher ailleurs leur gagne-pain et que plusieurs d'entre eux vont être ruinés par suite de la fermeture de ce siège.

Ce qui est malheureux à constater, c'est que pendant que les mineurs luttaient au fond de la mine pour le maintien de leur gagne-pain, certains dirigeants syndicaux annonçaient à Liège que le gouvernement Pholien avait l'intention de fusionner dix-huit sociétés de Liège en cinq sociétés. Un article, paru dans un journal liégeois, concluait en disant :

« Inutile de faire grève dans le fond de la mine, parce que d'autres fermetures sont encore prévues. »

Vous avez réussi, avec l'aide des dirigeants de la société, à fermer ce puits. Cette fermeture n'est d'ailleurs que la suite d'une série de mesures déjà prises antérieurement en Belgique. Depuis dix-huit mois, en effet, neuf sièges ont été fermés, dont trois à Liège : le Perron, le Xorré et le siège d'Abhoos.

On a voulu faire croire au public que le charbon restant dans les mines fermées serait récupéré par d'autres sièges de la société.

On a fermé, de même, le Charbonnage des Chevalières de Dour et le Charbonnage de Bray, et nous savons qu'en pratique, à l'heure actuelle, ils sont complètement abandonnés.

A la suite de la fermeture, cinquante mineurs du fond d'Abhoos ont été engagés par les Charbonnages Patience-et-Beaujonc, à Ans, où ces travailleurs de Vivegnis et Oupeye sont menés en autocar. Ils travaillent dans des galeries abandonnées par suite d'un coup de grisou, dans des conditions abominables, puisqu'il y règne une chaleur étouffante, à tel point que plusieurs de ces mineurs ont dû abandonner le travail en vue de chercher ailleurs une besogne plus rentable et plus saine.

La situation des ouvriers de surface est encore plus grave. En effet, il ressort des derniers renseignements que nous avons obtenus, qu'il est question de renvoyer les ouvriers de surface du siège des Trois-Boules pour occuper ceux du Charbonnage d'Abhoos, qu'on vient de fermer.

Cela se passe au mépris des promesses qui ont été faites aux délégués mineurs. Et, de plus en plus, la population et même les milieux politiques se rendent compte que le sort qui a été réservé aux mineurs d'Abhoos sera bientôt le sort de large couches de la population.

Tous ceux qui défendent le régime capitaliste essayent de faire croire que notre franc serait dévalué si nous n'acceptons pas le plan Schuman et les mesures préconisées par le gouvernement.

Nous avons lu récemment une brochure d'un certain M. Van Offelen, brochure qui avait pour titre : « Où va le franc belge », dans laquelle on affirme que le plan Schuman allait sauver notre industrie et notre franc.

Peu importe, pour M. Van Offelen, la fermeture de charbonnages, le chômage et la hausse des prix! Seuls comptent, pour le régime actuel, les profits capitalistes et l'exploitation des travailleurs.

N'oubliez pas que cette politique sera un argument dans les mains de ceux qui, demain, décideront la fermeture d'autres charbonnages et qui rendront ainsi squelettique notre industrie minière.

Un charbonnage, messieurs, c'est autre chose qu'un compte de profits et pertes pour les ouvriers. C'est leur travail, c'est leur gagne-pain, c'est la vie des régions les plus peuplées et les plus actives du pays.

En conclusion, monsieur le ministre, — et j'avais préparé une intervention beaucoup plus large, abordant le plan Schuman, — je voudrais que vous preniez des mesures immédiates et pratiques pour nos mineurs et, au nom de l'activité économique de la région de Liège, au nom également de l'intérêt général du pays, nous réclamons de vous la réouverture immédiate du puits Abhoos, d'ailleurs tout le matériel y est encore, rien n'est remonté à la surface; nous réclamons de vous une déclaration claire et précise pour rassurer la région liégeoise, qu'il n'y aura plus de fermeture de puits rentables à Liège, ni dans le pays. Nous exigeons également — et vous avez le pouvoir de le faire — qu'une partie des bénéfices de la société soit réservée à la mise en exploitation des couches qui existent et qui, à peu de frais, pourraient être rentables. Nous exigeons, comme corollaire, que vous vous entreteniez avec le ministre de la reconstruction, pour examiner ensemble si les dommages de guerre ne pourraient payer une partie des frais de la remise en état de l'étage 210, noyé par faits de guerre; nous

exigeons, pour finir, une enquête sévère auprès de tous ceux qui, méprisant l'intérêt général, ont permis la fermeture d'un gisement encore si riche et si nécessaire à notre industrie. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Dedoyard.

M. Dedoyard (à la tribune). — Mesdames, messieurs, c'est toujours avec émotion que je monte à cette tribune pour parler des accidents miniers.

Les tragédies minières provoquent des drames poignants dans les charbonnages, et surtout dans les foyers des mineurs. Presque chaque semaine, parfois deux ou trois fois au cours de la même semaine, les journaux relatent des accidents qui ont causé la mort d'un ou de plusieurs ouvriers. Des morts, toujours des morts et des blessés, voilà ce qui est pénible dans le travail des mines. Depuis un certain temps, la fréquence des accidents miniers semble augmenter au lieu de décroître.

Pour quelles raisons?

Toutes les mesures de sécurité sont-elles toujours strictement observées? N'y a-t-il pas lieu de les renforcer? Que fait le gouvernement pour essayer d'éviter le retour des graves accidents que nous déplorons? Que compte-t-il faire pour mieux assurer la sécurité des mineurs?

C'est sur ces divers objets que j'ai demandé à interpellier, afin d'y attirer la très sérieuse attention de M. le ministre des affaires économiques et des classes moyennes, qui a l'administration des mines dans ses attributions.

Ma demande d'interpellation fut déposée lors de la catastrophe de Bouffioux. Le 3 mars, à la suite d'un tirage de mines, le grisou fit six victimes au puits n° 3 des Charbonnages du Boubier. Des six familles éprouvées, le drame a fait cinq veuves et neuf orphelins.

Deux ouvriers occupés au minage finissaient leur travail, tandis que quatre autres venaient de descendre dans la mine, quand les six hommes furent littéralement terrassés par l'explosion de grisou.

Y avait-il du grisou sur le lieu du minage? Il semble en tout cas qu'il devait y en avoir dans les environs immédiats. Mais les effets mécaniques de l'explosion démontrent qu'un amas de grisou existait dans un chantier en préparation, dont les travaux étaient suspendus depuis quelques jours. Il apparaît qu'une flambée de grisou, provoquée par le tir, a fusé rapidement par suite du roulement de l'air jusque au chantier préparatoire où la déflagration se serait produite.

Si un amas de grisou n'avait pas existé dans ce chantier, il est vraisemblable que l'accident n'aurait pas eu lieu. La preuve en est que le boutefeu et son aide ont eu le temps, semble-t-il, de se sauver vers la taille où leurs corps furent retrouvés.

Les effets mécaniques de l'explosion sont démontrés par l'état des lieux. Une porte fut défoncée, un pan de mur arraché, des cadres de soutènement abattus, des chariots renversés et déformés. Des objets éparpillés appartenant aux victimes ont été retrouvés, tels que lambeaux de vêtements, débris de masques, de chapeaux, de souliers, de montres, etc., ce qui indique la violence de l'explosion.

Quelles sont les causes de cet accident?

Le boutefeu était connu pour son courage et sa compétence. Il était très estimé de ses chefs. On pense qu'il y a eu surcharge d'explosif pour miner. C'est possible. Et s'il n'y avait pas eu de surcharge? Rien ne dit que l'accident ne se serait quand même pas produit, car il s'est avéré que l'explosif dit de sécurité ne présente pas les garanties dans la mesure que l'on avait supputée.

La vérité est que s'il n'y avait pas eu une nappe grisouteuse au Onze Paumes, c'est-à-dire au chantier préparatoire, la catastrophe aurait été évitée ou, en tout cas, moins grave.

Je tiens à déclarer, afin d'éviter toute équivoque et de respecter les droits de la vérité, que la direction de la Société du Boubier veille avec beaucoup de méthode à la sécurité. Je sais notamment par mes amis syndicalistes qui travaillent à ce charbonnage, que l'organisation de la sécurité y instaurée peut être comparée avantageusement avec ce qui existe dans bien d'autres sociétés.

Mais on ne saurait être trop prudent, particulièrement à l'égard des dangers du grisou, s'il n'y a la moindre erreur risque de provoquer la catastrophe la plus terrible.

Voici d'autres faits encore.

Moins de quinze jours avant l'explosion de Bouffioux, six mineurs ont été surpris par un éboulement au puits Patria, à Fontaine-l'Évêque.

Un des six mineurs fut heureusement retrouvé sain et sauf peu après que l'alerte fut donnée, tandis que les cinq autres étaient ensevelis.

Trois hommes furent sauvés, après de nombreuses heures d'un travail acharné, effectué par les courageux sauveteurs.

Deux cadavres furent retirés de l'éboulement.

Le 29 mars, trois mineurs furent tués par un éboulement au puits Garenne des Charbonnages de Maurage.

Le même jour, un porion fut tué par une chute de pierres au puits des Vallées des Charbonnages des Houillères unies, à Gilly.

Le 5 avril, six mineurs furent ensevelis par un éboulement au puits de l'Héribus, à Cuesmes. Deux ouvriers furent tués, les quatre autres furent sauvés après trente heures d'efforts. Le corps du malheureux Ein le Simon fut dégagé après huit jours de travail dangereux et difficile.

C'est presque chaque jour que des accidents mortels se produisent dans les mines.

Les statistiques officielles de l'administration des mines sont toujours publiées avec beaucoup de retard. Je ne dispose donc pas de statistiques officielles et précises sur les accidents enregistrés au cours des derniers mois.

Je cite seulement au hasard quelques exemples tragiques des dernières semaines.

Le 4 janvier, à Aisleau-Presles, Roselie, un tué, marié, cinq enfants.

Le 18 janvier, à Bois du Casier, Marcinelle, un tué.

Le 22 janvier, à Houtalen, un tué.

Le 26 janvier, à Waterschei, un tué.

Le 6 février, à Waterschei, un ingénieur tué.

Le 15 février, à Limbourg-Meuse, un tué.

Le 6 mars, un ouvrier fut tué au puits Saint-André, à Montignies-sur-Sambre.

Le 8 mars, un jeune mineur de 19 ans fut écrasé par un ascenseur au Charbonnage des Liégeois, à Zwartberg.

Le 18 mars, un mineur fut tué par un éboulement au puits n° 1, à Saint-Vaast.

Le même jour, un ingénieur fut précipité par une trombe d'eau dans le puits Martinet, à Roux. Le corps ne fut retrouvé que plusieurs jours après, en dépit d'un travail quasi surhumain.

Le 20 mars, un ingénieur fut surpris et blessé par un éboulement au Charbonnage du Bonnier, à Grâce-Berleur.

Le 11 avril, un tué au puits Sainte-Marguerite, à Péronnes-lez-Binche.

Le 13 avril, un éboulement mortel s'est produit au puits n° 10 du Gouffre, à Châtelineau.

Plusieurs autres accidents encore ont causé la mort à des ouvriers ainsi que des blessures graves à de nombreuses personnes.

D'après les quelques renseignements que j'ai pu obtenir, relatifs aux quinze derniers mois, le Borinage a enregistré vingt-deux accidents de mine, ayant causé la mort à dix-sept personnes et des blessures graves à dix personnes.

Depuis, il s'est produit d'autres accidents mortels dans le même bassin, tel, par exemple, le 5 avril, au puits de l'Héribus, à Cuesmes.

Permettez-moi, d'autre part, d'évoquer la terrible catastrophe de Trazegnies de l'année dernière, qui a provoqué la mort de trente-neuf mineurs et fait des blessés.

Que de morts, que de veuves et d'orphelins!

Je ne veux pas faire ici du sentiment. Ceux qui vivent presque régulièrement les drames poignants causés dans des foyers ouvriers sont fortement attristés.

Il me serait facile de vous parler de tel ouvrier descendu à la mine depuis quelques jours ou quelques mois, préférant le travail de la mine plutôt que de rester chômeur. Sa famille avait retrouvé la joie de vivre. Il est resté écrasé au fond de la mine.

De jeunes ouvriers étrangers sont venus travailler dans nos charbonnages et ont trouvé la mort dans le grisou ou sous un éboulement.

Des ouvriers belges, mineurs de race, fiers de leur métier, ont péri dans des circonstances atroces.

Et que de dévouement et d'héroïsme!

Dans tel accident, le directeur fait appel à dix hommes. Ce sont des dizaines d'ouvriers qui s'offrent à descendre sur les lieux du sinistre, prêts à risquer leur vie pour sauver leurs camarades ensevelis à des centaines de mètres sous terre.

C'est dans le danger que l'on reconnaît les héros de la mine, tant ouvriers qu'ingénieurs.

La gravité de la situation au point de vue des accidents miniers semble augmenter.

Des nouvelles machines sont introduites dans les mines, les méthodes de travail évoluent rapidement, des milliers d'ouvriers étrangers nous arrivent sans rien connaître de la profession.

Ce sont autant de raisons majeures pour que les dispositions existantes en matière de sécurité soient renforcées et que d'autres soient recherchées.

Avec mon ami Delattre, je me suis efforcé à diverses reprises d'attirer l'attention du gouvernement sur les mesures urgentes à prendre.

Le 5 juillet 1950, lors de notre interpellation sur la catastrophe de Trazegnies, M. Eyskens, ministre des affaires économiques et des classes moyennes, nous répondit entre autres ceci :

« En ce qui me concerne, je m'engage à faire activer les travaux de la commission des mines afin de voir si elle peut arriver à des conclusions concrètes et afin de rechercher quelles mesures on pourrait appliquer dans la pratique. J'examinerai s'il est possible d'augmenter les pouvoirs et, partant, les responsabilités directes des délégués ouvriers à l'inspection des mines, qui, dans bien des cas, sont le mieux placés pour déceler certains dangers.

» Je tiens à dire que le gouvernement, se rendant pleinement compte de ses obligations envers les mineurs, fera tous les efforts possibles pour augmenter la sécurité du travail dans nos charbonnages. »

Je sais que M. Eyskens se préoccupa sincèrement de la question.

Je m'adresse aujourd'hui à son successeur à la direction du département.

Je vous conjure, monsieur le ministre, de ne rien négliger, de redoubler d'efforts pour prendre le maximum de mesures de sécurité, de faire ce qui est humainement possible pour protéger la vie des mineurs.

C'est de toute mon âme que je vous adresse cet appel.

Pourquoi les syndicats ne sont-ils pas étroitement associés à cette grande œuvre?

Certes, on pourrait invoquer que les délégués à l'inspection des mines sont en fait désignés par les syndicats.

Mais ces délégués, qui exercent des fonctions délicates et souvent dans des conditions excessivement dangereuses, ne disposent pas de pouvoirs suffisants.

Nous l'avons dit et répété maintes fois : des pouvoirs plus étendus devraient être conférés aux inspecteurs du travail des mines.

D'autre part, il ne devrait plus y avoir de mines classées « sans grisou ». Rappelez-vous que la catastrophe de Trazegnies s'est produite dans une mine classée comme telle.

M. Bohy. — Très juste.

M. Dedoyard. — A la commission pour la révision de la police des mines, les syndicats ne sont pas représentés. J'ai confiance en la compétence et en l'intégrité des membres de cette commission, mais je ne suis nullement rassuré quant aux attributions conférées à cette commission.

Je me refuse de faire une question politique d'un problème aussi pénible.

Toutefois, j'insiste de toutes mes forces pour que le gouvernement n'oublie jamais ses obligations envers la sécurité des mineurs. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf sur les bancs communistes.)

M. le président. — La parole est à M. Glineur.

M. Glineur (1). — Pour la troisième fois au cours de ces cinq dernières années, des interpellations ont lieu au sujet de graves catastrophes minières.

Savez-vous que le nombre des mineurs tués au travail de 1945 à ce jour s'élève à plus de 700?

Et il y en a plus de 76 depuis le 8 mai 1950. En fait, ce sont des assassinats, dont la responsabilité incombe à un patronat âpre au gain et ne se souciant pas de la sécurité des travailleurs et au

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. d. rep. du 11 mars 1896.)

gouvernement, qui tolère les pénibles et dangereuses conditions de travail imposées aux mineurs à l'encontre de la législation en vigueur dans ce domaine.

Il faut que le gouvernement s'explique sur sa politique de tolérance à l'égard des sociétés charbonnières et qu'il nous dise ce qu'il a fait jusqu'à ce jour pour trouver les coupables.

Passons en revue les accidents de ces derniers mois : Mariemont-Bascoup, qui se trouvait toujours dans la catégorie des fosses non grisouteuses, alors que le gaz s'y trouvait en grande quantité.

Cette classification permettait de ne pas prendre des mesures de sécurité. Les coupables ont-ils été poursuivis? Jusqu'ici, la population ne sait rien de l'enquête.

Le 26 mai 1950, à Monceau-Fontaine, un mineur est tué. A Péronnes, on continue l'exploitation dans une taille où l'ingénieur de l'inspection des mines avait donné l'ordre de cesser le travail. Au Levant des Produits du Flénu, contre le règlement, un ouvrier travaille seul dans un chantier.

La victime avait été chargée de récupérer du matériel dans un montage. Le 25 septembre, à Anderlues, deux mineurs sont tués, et le même jour, un mineur est tué à Frameries. Je pourrais continuer mon énumération, qui serait fort longue. Le 3 mars 1951, six morts au Boubier. Là encore, les responsabilités de la catastrophe sont bien établies.

L'explosion eut les effets les plus violents. Aucune disposition n'avait été prise pour évacuer le grisou. Les conditions de travail du boufeufeu devaient d'autant plus être respectées. Or, le boufeufeu était en même temps bouveleur. La victime devait cumuler de multiples travaux, tout en prenant la responsabilité de la sécurité. C'est là une infraction flagrante au règlement de la part de la direction du Boubier. Il suffit de relire l'article 84 du règlement, qui est clair, pour définir cette infraction.

Une circulaire ministérielle de 1932 qualifie le boufeufeu de surveillant. Il ne peut donc être bouveleur. En fait, le matin, le chef-porion signala la présence de grisou et défendit de miner. Pourquoi, dès lors, autorisation de miner fut-elle accordée? Un contrôle extraordinaire avait-il eu lieu? Pourquoi la direction, avertie de la présence du gaz, a-t-elle permis à l'équipe de l'après-midi de pénétrer dans le bouveau avant l'explosion des mines?

Nous attendons vos réponses. Il faut savoir si le gouvernement couvre des négligences si graves, qu'elles font de ce charbonnage un vrai tombeau.

Le 7 mars 1951, un ouvrier est tué au puits de l'Aumônier, à Liège. Les accidents se succèdent. Le 24 mars, à Maurage, un éboulement tue trois mineurs, lors des travaux de foudroyage. Ces travaux sont souvent effectués dans de mauvaises conditions. Le 5 avril, à l'Héribus, un éboulement ensevelit six mineurs : les cadres métalliques de la voie principale étaient trop distancés.

D'autre part, les bois employés n'étaient pas assez forts et l'espace entre les billes était le double de ce qui est autorisé. Aucune équipe de recarreurs ne fonctionnait. Le boisage défectueux est donc à la base de l'accident.

Enfin, le 11 avril, à Ressaix, un mineur est tué par le grisou. Un autre mineur meurt quelques jours plus tard.

Voilà l'énumération de ces catastrophes. Le bilan constitue un acte impitoyable d'accusation pour le gouvernement et les patrons charbonniers. Vous allez essayer, je n'en doute pas, de faire retomber la responsabilité de ces accidents sur les mineurs.

Mais ceux-ci ne toléreront pas ces faux-fuyants. La mine est plus que jamais un bagne. Le salaire de base des apprentis était plus élevé que celui des ouvriers. Des moniteurs étaient chargés de les éduquer. Mais ces moniteurs se sont transformés bientôt en porions et n'ont plus assuré l'éducation des apprentis. Les patrons n'ont plus engagé d'apprentis. Les étrangers étaient engagés comme ouvriers à veine. De prétendus abatteurs travaillent de telle sorte que la vie des ouvriers est constamment mise en péril.

La rapacité patronale est démontrée. Elle est la cause essentielle des accidents. Les charbonnages font des affaires d'or. Il faut du charbon aux marchands de canons. Mais cette prospérité n'est qu'éphémère. Car nos charbonnages sont menacés par le plan Schuman.

La production est passée de 682 kilos en mai 1950 à 717 en décembre et à 747 kilos en janvier 1951. Les bénéfices des charbonnages sont aussi en sérieuse augmentation. Tous les charbonnages font des bénéfices conséquents.

Mais les blâmes se taisent sur les 700 victimes de l'exploitation patronale. Le gouvernement est complice par sa tolérance. Vous devez des explications au pays, particulièrement sur les enquêtes menées à la suite des accidents dont j'ai parlé.

S'il est vrai que notre législation est appropriée à la protection des mineurs, il n'est pas moins exact que cette législation n'est pas respectée et que l'équipement de nos charbonnages, en ce qui concerne la sécurité, reste notoirement insuffisant.

Enfin, les représentants directs des ouvriers au comité de sécurité et d'hygiène n'ont qu'un pouvoir théorique. Aussi, nous accusons le gouvernement de verser des larmes sur chaque catastrophe minière et de couvrir l'impéritie des patrons charbonniers. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, à moins que certains membres n'expriment le désir de prendre encore la parole ce soir, je propose à la Chambre de poursuivre ce débat demain après-midi. (*Assentiment.*)

Mevrouwen, mijne heren, tenzij zekere leden nog de wens zouden uitspreken heden avond het woord te nemen, stel ik voor dit debat morgen namiddag voort te zetten. (*Instemming.*)

— La séance est levée à 17 h. 45 m.

De zitting wordt geheven te 17 u. 45 m.

Demain, jeudi, séance publique à 14 heures.

Morgen, Donderdag, openbare zitting te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Bertrand, Bijens, Bracops, Challe, Charpentier, Deltenre, Delwaide, Demuyter, Dupont, Eneman, Junion, Philippart, Verboven et Wostyn.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Bertrand, Bijens, Bracops, Challe, Charpentier, Deltenre, Delwaide, Demuyter, Dupont, Eneman, Junion, Philippart, Verboven en Wostyn.